



Agence
nouvelle des
**solidarités
actives**

Vers une action publique éclairée par la preuve

Un guide pour identifier et mettre
en œuvre ce qui fonctionne



***Ce guide a été rédigé par
Anaïs Clergeau, Alexandra Andres
et Ben Rickey, responsables de projet à
l'Agence nouvelle des solidarités actives,
avec l'appui de nombreux contributeurs.***



*La rédaction et la publication de
ce guide ont été financées par
Santé Publique France et
la Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie.*



*Directrice de la publication : Michèle Pasteur
Responsable de la rédaction : Anaïs Clergeau, Alexandra Andres et Ben Rickey
Conception graphique : Agence Bolivie
Mars 2021*



Sommaire

INTRODUCTION	4
PARTIE 1 UNE ACTION PUBLIQUE ÉCLAIRÉE PAR LA PREUVE : QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE ET QUEL INTÉRÊT ?	8
PARTIE 2 COMMENT ACCÉDER AUX CONNAISSANCES EXISTANTES ?	17
PARTIE 3 COMMENT PRODUIRE DES CONNAISSANCES ?	23
PARTIE 4 COMMENT FAVORISER SON UTILISATION DANS L'ACTION PUBLIQUE ?	33
BIBLIOGRAPHIE	39
ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE	42

Introduction

Les actions que nous conduisons ont-elles des effets positifs sur les publics auxquels elles sont destinées ? Permettent-elles réellement de prévenir ou de lutter contre les problématiques qu'elles ciblent ?

Chômage, inégalités scolaires, exclusion sociale, perte d'autonomie, comportements à risque... les pouvoirs publics sont investis dans des problématiques multiples et évolutives. Chaque année, ces enjeux font l'objet de dépenses et d'un engagement de nombreux professionnels pour tenter d'améliorer les réponses existantes ou d'en proposer d'autres.

Pourtant, si des réussites existent à différentes échelles, de nombreuses problématiques faisant l'objet de politiques ou de programmes publics persistent voire s'intensifient (augmentation de 4,3 points du taux de pauvreté chez les 18-29 ans depuis 2002, qui s'établit à 12,5 % en 2018¹ ; augmentation de 50 % entre 2001 et 2012 du nombre de personnes sans domicile fixe²). Alors, dans un contexte de pression croissante sur la qualité et l'efficacité des réponses apportées, de plus en plus d'acteurs publics, décideurs comme professionnels, s'interrogent : les actions conduites ont-elles des effets sur les bénéficiaires ? Si oui, ceux-ci sont-ils positifs ? Comment pouvons-nous favoriser le déploiement d'actions qui ont un impact positif et mesurable ? Comment éviter celles qui n'ont pas d'effet, voire celles qui sont contre-productives ?

UNE ACTION PUBLIQUE OU UN PROGRAMME AVEC DES EFFETS NÉGATIFS ?

En 2016 et 2017, un programme de prévention par les pairs des consommations de substances psychoactives a fait l'objet d'une évaluation par Santé Publique France. L'évaluation reposait sur des mesures conduites auprès de 313 jeunes scolarisés en classe de seconde, 1 mois avant l'intervention et 1 mois après l'intervention.

L'objectif de ce programme conçu en 2009 était de réduire les consommations de substances (tabac, alcool, cannabis) en agissant sur les attitudes, les connaissances et la résistance à la pression des pairs. Un groupe de lycéens en classe de première, identifiés comme les « jeunes relais », recevait une formation de 28 heures assurée par une structure de prévention. Cette formation reposait sur une sensibilisation à la prévention des addictions (développement des connaissances sur les substances, audience au tribunal, recherche documentaire, table ronde, exposés, simulation d'animation de séance). À l'issue de la formation, les jeunes relais délivraient une séance de sensibilisation des addictions à leurs pairs en classe de seconde via la diffusion de courts métrages et l'animation de débats.

¹¹ Centre d'observation de la société, « [La pauvreté augmente chez les plus jeunes, mais aussi chez les 50-64 ans](#) », 20 septembre 2020, consulté le 24 novembre 2020.

²¹ Fondation Abbé Pierre, [L'état du mal-logement en France 2019](#), 1^{er} février 2019, quatrième cahier.

L'évaluation conduite a démontré que le programme, mis en œuvre plusieurs années, n'avait en fait aucun effet sur les consommations des lycéens (tabac, alcool, cannabis) et qu'il conduisait même à une augmentation de l'intention de consommer de l'alcool chez les jeunes bénéficiaires de cette intervention.

Ces résultats, certes négatifs, constituent déjà un gain pour l'action publique. L'évaluation conduite a en effet permis d'identifier et de mettre fin à ce qui ne fonctionnait pas.

Ce guide a pour objectif d'aider les acteurs publics à mieux identifier et mettre en œuvre ce qui fonctionne. Il vise à renforcer le déploiement d'une action publique s'appuyant sur **la preuve de son efficacité**.

Il s'adresse aux décideurs et aux agents d'organismes publics intervenant à différents niveaux et sur tous les secteurs de l'action publique (petite enfance, jeunesse, insertion, hébergement/logement, santé, éducation...).

Il ne nécessite aucun prérequis en matière d'évaluation de politiques publiques. Chacun pourra y trouver des éléments adaptés à son degré de connaissances en la matière, d'une première sensibilisation à des préconisations concrètes.



Dans ce guide, la « preuve » est entendue comme la connaissance relative aux effets des actions conduites sur une problématique (ex. sans-abrisme, insertion professionnelle, réduction du tabagisme...). Cela signifie que l'on peut établir un lien de causalité entre l'action et les effets constatés.

Un guide construit entre expertises théoriques et mise en œuvre pratique

Ce guide a été conçu collégalement, avec des acteurs représentant différentes autorités publiques, complémentaires dans leurs profils et expertises concernant la mobilisation de la preuve dans l'action publique.

Santé Publique France	ARWIDSON Pierre	Directeur adjoint – Direction de la prévention et de la promotion de la santé
	VERRY-JOLIVET Corinne	Chargée de projet scientifique
Caisse nationale de solidarité autonomie	SIBILLE Romain	Chargé de mission actions innovantes
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance [DEPP] - Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports	CHARPENTIER Axelle	Cheffe du bureau de l'évaluation des dispositifs éducatifs et des études sur les pratiques enseignantes
France Stratégie	BAÏZ Adam	Chef de projet « Évaluation des politiques publiques »
Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE]	JACOBZONE Stéphane	Head of Evidence, Monitoring and Policy Evaluation
Direction interministérielle de la transformation publique [DITP]	VAGHARCHAKIAN Laurianne	Cheffe de projet, Sciences comportementales appliquées aux politiques publiques
Centre pour la recherche économique et ses applications	PERONA Mathieu	Directeur exécutif de l'Observatoire du Bien- être
Ecole d'économie de Paris	GURGAND Marc	Directeur de recherche au CNRS, Professeur à l'Ecole d'économie de Paris

Direction générale de l'enseignement scolaire [DGESCO], Sous-direction de l'Innovation, de la formation et des ressources, Service de l'accompagnement des politiques éducatives Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports	CHASTAGNOL Lisa	Cheffe du Bureau de l'innovation pédagogique
	DARCHY-KOECHLIN Brigitte	Docteur en sociologie et en sciences de l'éducation - Chargée d'études et de recherche à la Direction générale de l'enseignement scolaire, Bureau de l'innovation pédagogique
Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire	KACIMI Malika	Cheffe de projet

Les opinions exprimées dans ce guide sont celles de ces contributeurs et ne reflètent pas nécessairement celles de leurs différentes institutions.

Il s'appuie également sur les réflexions, les expériences et les difficultés qui traversent quotidiennement des organismes publics centraux ou locaux. Des entretiens ont été conduits avec des agents d'institutions différentes (Ministère, agence régionale de santé, conseil départemental) afin d'interroger avec eux leurs préoccupations et initiatives relatives à la connaissance des effets produits par les actions qu'ils conduisent.



COMMENT LIRE LE GUIDE ?

Ce guide se structure en 4 grandes parties. Elles visent à répondre aux questions théoriques mais également pratiques relatives à la mobilisation de la preuve dans l'action publique :



Une action publique éclairée par la preuve : qu'est-ce que cela signifie et quel intérêt ?



Comment accéder aux connaissances existantes ?



Comment produire des connaissances ?



Comment favoriser l'utilisation de la preuve dans l'action publique ?

Pour faciliter votre lecture, chaque partie s'accompagne d'un court encart introductif précisant les objectifs qu'elle poursuit mais également les points clés à retenir.

Si vous souhaitez approfondir certains des éléments exposés, les sources mobilisées sont citées en bibliographie.

Partie 1

Une action publique éclairée par la preuve : qu'est-ce que cela signifie et quel intérêt ?

Objectifs de la partie : Comprendre ce que l'on entend par action publique éclairée par la preuve, appréhender la preuve comme l'un des déterminants de l'action publique et identifier les différents intérêts de sa mobilisation à l'échelle d'un projet ou d'une organisation.

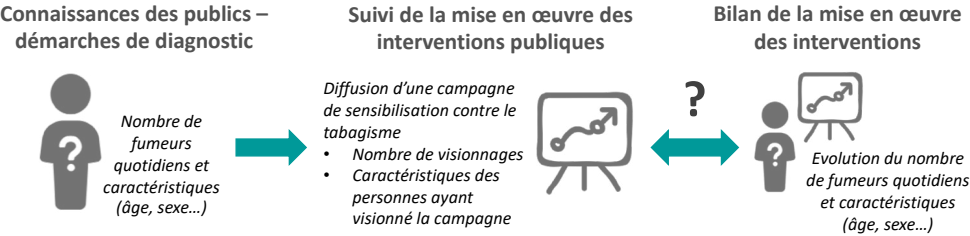
Les points clés

- De nombreuses initiatives sont mises en place par les organismes publics pour renforcer les connaissances relatives à leurs interventions, mais peu d'entre elles permettent réellement de savoir si ces interventions produisent ou non les effets escomptés.
- Éclairer une décision ou une action publique par la preuve vise à introduire cette dernière dans l'écosystème de la décision et de la prendre tout autant en compte que les autres éléments intervenant dans l'arbitrage (moyens, jugements des professionnels...).
- Mobiliser la preuve c'est avant tout s'assurer que les actions conduites sont efficaces, que leurs effets sont positifs sur les publics au regard d'objectifs préalablement définis.
- La mobilisation de la preuve présente des intérêts sur tout le cycle de vie d'un projet : concevoir un projet à l'aune de ce qui fonctionne, prouver qu'un projet fonctionne, le pérenniser le cas échéant ou au contraire mettre fin à une action inutile ou néfaste.

Une action publique éclairée par la preuve

Dans les organismes publics, de nombreuses initiatives ou démarches sont mises en place pour renforcer les connaissances relatives à un champ d'action. Ces connaissances produites permettent d'éclairer la prise de décisions en fournissant des éléments de contexte sur une thématique, des résultats sur les actions menées, la compréhension de mécanismes et facteurs à l'œuvre dans la réalisation d'interventions ou encore des éléments de pilotage.

Elles concernent aussi bien la connaissance des territoires et des publics concernés que la connaissance relative aux actions conduites. Elles se traduisent de différentes manières selon les acteurs et les échelons (analyse de besoins sociaux, schémas départementaux d'action sociale et médico-sociale, analyses socio-démographiques, tableaux de bord de suivi d'indicateurs...).



Ces outils sont déterminants dans la conduite de l'action publique, permettant la plupart du temps de rendre compte de l'action mise en œuvre (nombre d'interventions conduites, nombre de personnes touchées etc.). Les données de suivi et de bilan permettent parfois d'observer une corrélation entre une nouvelle action et l'amélioration d'une problématique. Elles permettent en revanche plus rarement d'établir directement un lien entre les actions conduites et les effets observés. Pour montrer qu'une action fonctionne il convient d'établir un lien de causalité entre l'action et des évolutions notées.

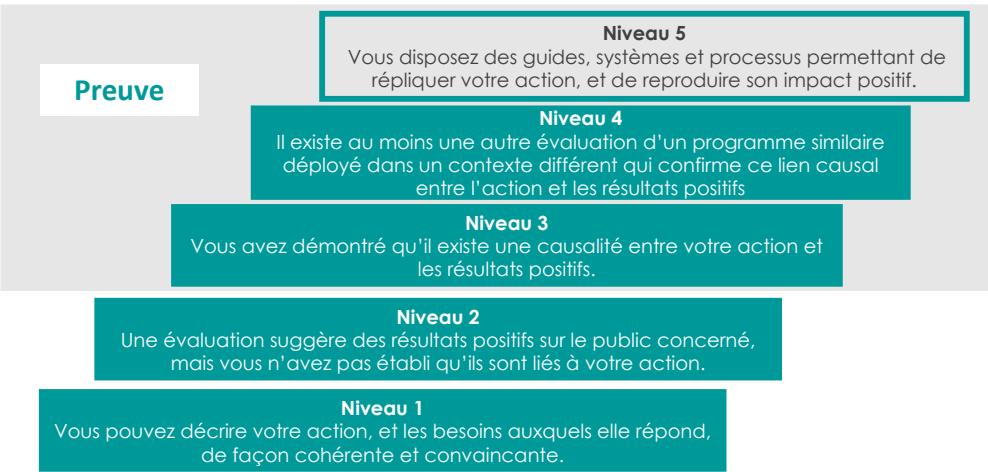
La baisse du nombre de mineurs déscolarisés sur ce territoire est-elle vraiment liée à la création de nouvelles actions de remobilisation qui leur sont dédiées ? N'est-elle pas davantage liée à la diffusion d'un questionnaire à tous les élèves qui permet d'identifier très tôt les élèves en risque de décrochage ? N'est-elle pas liée à des facteurs externes, indépendants des actions que nous conduisons ?

CORRÉLATION N'EST PAS CAUSALITÉ

Une recherche conduite en 2016 à Marseille par l'Observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux sur près de 500 dossiers de jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse a révélé que 65 % des jeunes délinquants ont déjà redoublé, que 80 % ont des lacunes scolaires et que 82 % ont un mauvais rapport à l'école (problèmes de comportement, d'assiduité, d'attention en classe...). Délinquance juvénile et échec scolaire apparaissent ainsi comme étant corrélés.

Toutefois, plusieurs études (Gottfredson – 2001) montrent que la causalité entre l'échec scolaire et la délinquance n'est pas établie. Ainsi, un jeune en échec scolaire ou désinvesti de l'école n'est pas pour autant délinquant. L'arrêt ou le désinvestissement de la scolarité n'entraîne pas nécessairement l'entrée dans la délinquance.

Il existe ainsi différents niveaux de connaissances relatives à la conduite d'une action ou d'un programme et à ses effets éventuels.



Source : Standards of Evidence, Nesta, 2013.
Traduction : Ben Rickey, Ansa.

Tous ces niveaux de connaissances ne sont pas des « preuves ». Dans ce guide, cette « preuve » est entendue comme la connaissance disponible relative aux effets d'actions conduites sur une problématique (ex. sans-abrisme, insertion professionnelle, réduction du tabagisme...). L'établissement d'un lien de causalité entre l'action et les effets positifs constatés constitue le fondement de la preuve de son efficacité.

Dès lors, une action publique éclairée par la preuve est une action mobilisant des connaissances qui lui permettent de s'assurer de ses effets sur l'enjeu qu'elle traite, en démontrant un lien de causalité.

La décision publique repose sur plusieurs éléments : les circonstances dans lesquelles elle est prise, les moyens à disposition, les valeurs portées par l'organisme, le jugement des professionnels mais aussi des publics sont autant de facteurs sur lesquels se fonde la décision publique.

Les principaux déterminants de la décision publique



Éclairer une décision ou action publique par la connaissance, et en particulier par la preuve, vise donc à introduire cette dernière dans l'écosystème de la décision. Il ne s'agit pas d'en faire l'unique déterminant des arbitrages publics mais de ne jamais l'en exclure. De fait, la connaissance n'est jamais absente de la décision publique, les professionnels et les élus ayant des connaissances liées à leurs expériences du terrain. Mais il s'agit ici d'introduire des connaissances plus formelles, en lien avec les niveaux de connaissance exposés précédemment.

De multiples intérêts sont identifiés, aussi bien à l'échelle de chaque projet conduit qu'à l'échelle plus globale de l'organisation qui mène ou pilote ces projets.

Mobiliser la preuve : intérêts à l'échelle d'un projet

La mobilisation de la preuve présente un intérêt à différentes étapes de la vie d'un projet.

L'idée d'un projet à conduire émerge suite à l'identification d'une problématique particulière à traiter. Les solutions conçues par les structures ayant identifié cette problématique s'appuient, comme nous l'avons vu précédemment, sur plusieurs déterminants liés au contexte dans lequel elles évoluent. En complément, mobiliser la preuve à cette étape permet d'identifier d'autres projets conduits sur cette même problématique et de prendre en compte les enseignements tirés sur ce qui a fonctionné ou non dans les précédentes initiatives dans la construction du nouveau projet.

**Je prends
connaissance
des preuves
existantes**

La mobilisation de la preuve présente également un intérêt suite à la mise en place du nouveau projet. Il s'agit à cette étape de disposer d'éléments permettant de déterminer si le projet fonctionne ou non, si ses effets sont réels sur le problème ciblé ou si des modifications sont à apporter pour renforcer son efficacité. Les résultats de cette évaluation permettent ainsi de déterminer à l'aune de son efficacité si le projet peut être pérennisé tel quel, modifié, ou abandonné parce que sans effet ou contre-productif.

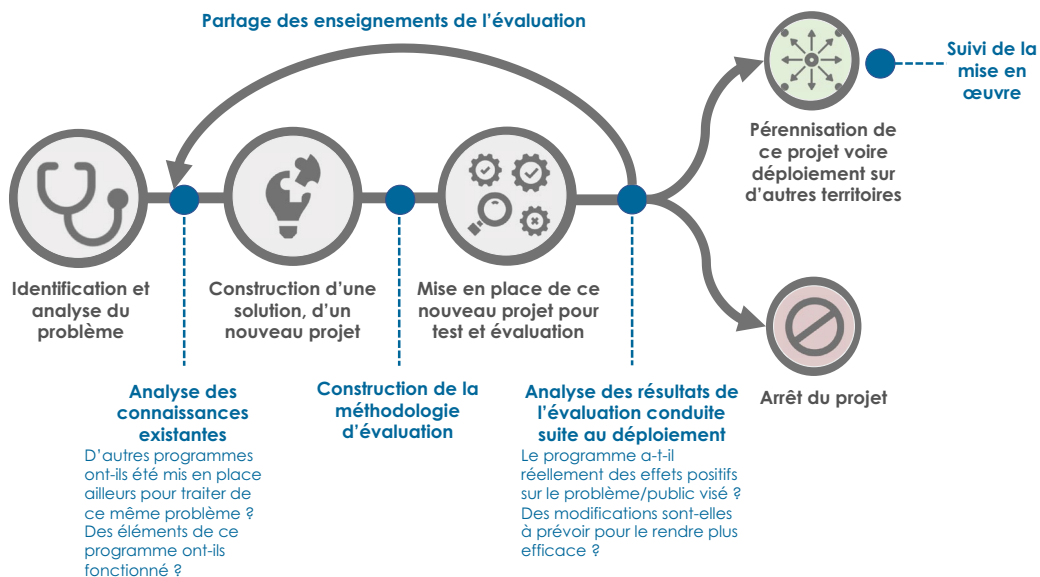
**Je produis des
connaissances
suite à la mise
en place du
projet**

En lien avec le premier point, les enseignements ainsi produits peuvent servir à la conception de nouveaux projets. Il s'agit ici de partager les enseignements en interne ou à d'autres structures afin de permettre aux futurs projets de s'appuyer sur des éléments ayant déjà fonctionné et ainsi d'éviter le déploiement et la pérennisation d'actions sans effet ou avec des impacts négatifs.

**Je partage
mes preuves**

Si le projet est pérennisé, le suivi de sa mise en œuvre se met en place. Les connaissances et méthodes à mobiliser pour s'assurer des effets positifs du projet ne sont pas les mêmes que pour assurer un suivi de ses résultats, une fois son efficacité prouvée. On ne recherche plus à cette étape de lien de causalité entre l'action et les résultats observés mais on cherche à s'assurer que l'action ne dévie pas de son ambition et de ses performances initiales en raison d'une évolution du contexte, d'un changement d'intervenant...

**J'assure le
suivi de mon
projet**



Mobiliser la preuve : intérêts globaux pour les organismes publics

Des intérêts plus globaux à l'échelle de la structure ou de l'organisme public peuvent également être notés.

En premier lieu et comme à l'échelle du projet, mobiliser la preuve c'est chercher à s'assurer des effets positifs des actions conduites pour les publics, et éviter ainsi le déploiement et la pérennisation d'actions sans effet ou avec des impacts négatifs. Au-delà des effets positifs directs pour les publics, la conduite d'actions dont l'efficacité est avérée peut contribuer à lutter contre le découragement de certains professionnels face à la recrudescence de difficultés économiques et sociales.

DES IMPACTS CONCRETS POUR LES PERSONNES CONCERNÉES

La participation des parents influence les résultats scolaires de leurs enfants. Certains parents, et notamment ceux parlant mal le français et n'ayant pas fréquenté longtemps l'école, peinent toutefois à s'impliquer dans la scolarité de leurs enfants. Face à ce problème, l'académie de Créteil a déployé plusieurs projets visant à améliorer la scolarisation d'enfants issus de quartiers défavorisés dont les parents sont confrontés à plusieurs difficultés : barrières linguistiques, contraintes logistiques (les parents travaillent souvent loin de leur domicile), et barrières sociales (découragement face au « jargon » employé par l'institution scolaire). Parmi ces projets, la Mallette des parents est une intervention visant à impliquer davantage les parents d'élèves dans la scolarité de leur enfant au collège. Ce programme a été mis en œuvre à titre expérimental durant l'année scolaire 2008-2009 dans une quarantaine de collèges de l'académie de Créteil.

L'évaluation de la Mallette des parents a été financée par le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse et conduite par l'École d'économie de Paris³¹. Elle a montré qu'à la fin de l'année scolaire, les familles du groupe ayant bénéficié de ce dispositif :

- **1.** ont effectivement augmenté leur implication dans la scolarité de leur enfant, tant à l'école qu'à la maison.
- **2.** ont vu leur enfant développer des attitudes et comportements plus positifs à l'école, et avoir de meilleures notes en français.

³¹ Le rapport d'évaluation finale remis par l'École d'économie de Paris au Fonds d'expérimentations pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2007 par le Ministère en charge de la Jeunesse est accessible en ligne : https://www.experimentation-fej.injep.fr/IMG/pdf/APDIIESES_11_Rapport_final_evaluation_Mallettes.pdf

Dans un contexte de tension accrue pesant sur les ressources financières, mobiliser la preuve permet également de s'assurer de l'efficience de la dépense publique et en complément, de mobiliser ou rassurer des financeurs et faciliter le financement de nouvelles actions innovantes face à des problématiques persistantes.

Introduire la preuve dans les déterminants de l'action publique est aussi une opportunité pour favoriser la montée en compétences d'une équipe en matière d'évaluation et, à une échelle plus globale, l'émergence ou la consolidation de nouvelles dynamiques favorables à la réflexivité et à l'innovation dans une organisation.

LA CRÉATION DE NOUVELLES DYNAMIQUES AU SEIN D'ORGANISMES PUBLICS

L'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine est particulièrement dynamique dans le domaine de l'évaluation et de la mobilisation de la preuve. En 2017, au moment de la définition du nouveau projet régional de Santé, une stratégie d'aide à la décision a été élaborée. Elle consiste en divers axes tels que : susciter un réflexe de questionnement et de justification de l'action de l'agence, le recours à la documentation existante, aux données issues d'études du territoire, le renforcement du lien avec les agences d'expertise, l'évaluation de politiques publiques et des interventions de l'agence, le lien avec la recherche dans une visée de recherche appliquée, l'utilisation de comparaisons pour « connaître ce qui se passe ailleurs », l'approfondissement d'une décision basée sur la co-construction et la concertation et la mise en place d'une veille prospective afin d'améliorer la réflexion et la compréhension des enjeux de demain. Pour cela, un poste dédié d'animation de cette stratégie globale et de moyen terme et d'appui aux directions thématiques de l'agence a été créé et représente une des conditions de réussite de cette stratégie.

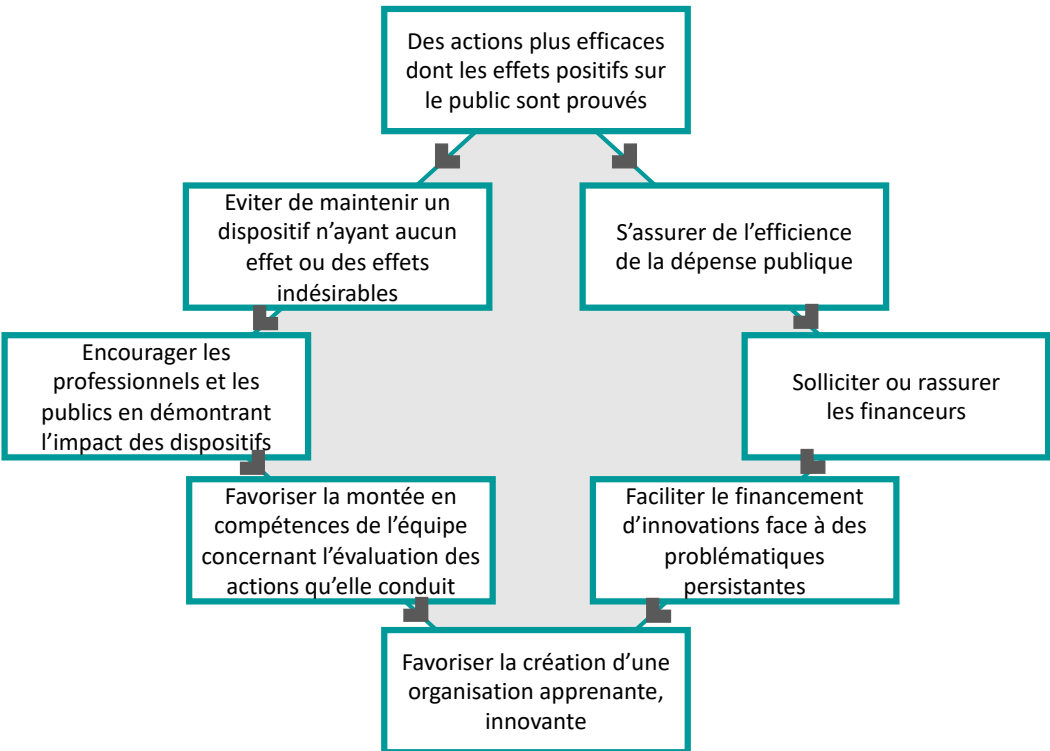
Des « référents évaluations » ont également été nommés dans chaque direction métier et territoriale, un guide et une formation pour commanditer et mener des évaluations plus rigoureuses ont été conçus.

Cette dynamique est donc également présente au sein de certaines équipes, comme celle du pôle Prévention et Promotion de la Santé qui mène plusieurs projets en lien avec la recherche et travaille activement sur la stratégie d'évaluation (critères pour commanditer une évaluation etc.). L'ARS, en lien avec des travaux menés avec des chercheurs (Linda Cambon, François Alla) s'intéresse certes à l'efficacité des actions mais également aux conditions de mise en œuvre garantissant l'efficacité des dispositifs dans différents contextes.

Ainsi, introduire la mobilisation de la preuve au sein de l'ARS de Nouvelle-Aquitaine favorise plus largement la montée en compétences des équipes, la compréhension et l'appropriation des données probantes et le renforcement des liens avec le monde de la recherche.

Partie 1 - Une action publique éclairée par la preuve :
qu'est-ce que cela signifie et quel intérêt ?

Enfin, dans certains cas, l'adoption d'actions qui fonctionnent permet de renouveler la relation entre les services publics et les personnes concernées, comme en témoigne le cas de la Mallette des parents.



Partie 2

Comment accéder aux connaissances existantes ?

***Objectifs de la partie :** Donner des pistes concernant les ressources mobilisables pour accéder aux connaissances existantes.*

Les points clés

- Les preuves existantes sur l'efficacité de certains programmes ou politiques publiques ne sont pas toujours accessibles.
- Il existe toutefois des initiatives et des centres de ressources visant à faciliter l'accès à la preuve, et plus largement aux connaissances, pour les décideurs et agents publics.

VRAIE OU FAUSSE PREUVE ?

Une étude randomisée avec plus de 60 % de soignants

Absence de preuve d'efficacité de l'hydroxychloroquine en prophylaxie post-exposition du Covid-19 | Abonné

PAR DRYERONIQUE NGUYEN - PUBLIÉ LE 12/06/2020

Covid-19: l'hydroxychloroquine marche, une preuve irréfutable ?

© Publié le 13/07/2020 à 08:51 - Mise à jour le 15/07/2020 à 00:53

VRAI OU FAKE

Vrai ou fake : la preuve que l'hydroxychloroquine est efficace existe ?

Un internaute assure que l'hydroxychloroquine "guérit les malades de la Covid-19". Peut-on en être si sûr ?

En mai 2020, une étude diffusée sur une plateforme scientifique de référence, MedRxiv, et relayée par de nombreux médias présentait l'hydroxychloroquine comme « efficace » sur les personnes gravement atteintes par la Covid-19. La publication de cette étude est intervenue après que plusieurs autres études aient montré l'inefficacité des traitements à base de chloroquine pour soigner les patients. D'autres études sont venues par la suite soutenir l'inefficacité de l'hydroxychloroquine.

La crise sanitaire a vu abonder les recherches scientifiques sérieuses. Mais entre preuves de l'efficacité de l'hydroxychloroquine et preuves de son inefficacité, sur quoi appuyer les décisions de santé publique ?

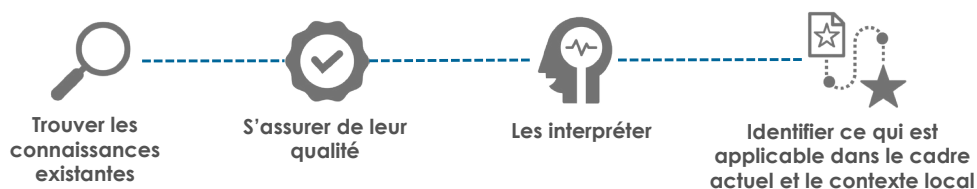
Ces nombreux rebondissements et le flou en résultant soulèvent plusieurs enjeux :

- Quelle fiabilité de la source et de la preuve elle-même ? L'étude prouvant les effets positifs de l'hydroxychloroquine n'a fait l'objet que d'une prépublication (publication qui précède son acceptation par le comité de rédaction d'une revue scientifique qui ne comprend donc pas les modifications réalisées à sa demande). Si cela permet d'accélérer le processus de partage des résultats, l'absence de prépublication présente aussi un gros désavantage : pas d'observateur externe, réviseur, jury, pour relire et apprécier la recherche avant sa mise en ligne.
- Qu'entend-on par « effets positifs » ? Les études avec des conclusions défavorables sur l'hydroxychloroquine ont mis en avant son inefficacité concernant le taux de survie des patients. Mais certaines études présentant l'hydroxychloroquine comme efficace constataient également cette absence d'effet sur la réduction de la mortalité chez les patients infectés et mettaient, elles, en avant des effets positifs sur l'accélération des sorties de l'hôpital.
- Une étude suffit-elle ? C'est mieux de juger l'efficacité d'une intervention ou une thérapie à l'aune de plusieurs études robustes conduites dans différents contextes, et de préférence par différentes équipes de recherche.

Dans différents secteurs, de nombreux décideurs publics sont désormais convaincus de l'importance de mobiliser les connaissances existantes pour éclairer les décisions et l'action conduite. Néanmoins, trouver ou produire une preuve de l'efficacité d'une action et l'utiliser requiert des ressources et des compétences.

Trouver les connaissances existantes

Comme exposé en partie 1, mettre en place un nouveau programme, une nouvelle action, implique de réaliser préalablement un état des lieux des dispositifs existants sur le sujet et des éléments qui ont fonctionné ou non.



Trouver des connaissances fiables permettant d'éclairer la conception du projet et la décision n'est pas aisé. En fonction des sujets, il faut conjuguer avec une quantité très importante de ressources dont la revue complète est chronophage, ou à l'inverse avec peu de ressources.

L'accès physique aux ressources existantes peut également s'avérer complexe, tant les supports de publication sont variés et pour certains limités à des personnes inscrites dans les réseaux sur lesquels elles sont publiées (inscriptions payantes à des revues de recherche, publications en langue étrangère...).

La complexité des termes et données utilisés dans certaines évaluations et certains travaux de recherche peut également être un frein à la compréhension et donc à l'utilisation des ressources disponibles. Comme exposé en partie 1, il convient également d'identifier le niveau des connaissances disponibles afin de déterminer si elles constituent ou non des preuves de l'efficacité d'une action.

Ainsi, comme exposé en partie 4 de ce guide, trouver et mobiliser les connaissances existantes nécessitent des compétences techniques en interne et de diversifier les profils de recrutement. L'ENA a par exemple ouvert en 2019 un concours externe réservé aux titulaires d'un doctorat. D'autres institutions publiques comme l'Insee s'interrogent aussi sur la possibilité offerte à leurs membres de soutenir une thèse de doctorat afin d'accroître leurs compétences et de développer leurs liens avec la recherche⁴.

Outre ces compétences internes, certains organismes assurent déjà un recensement des ressources existantes et synthétisent les résultats afin de les rendre plus accessibles.

⁴¹ Rozenn Desplat, Clément Lacouette-Fougère, « [L'évaluation des politiques publiques en France](#) », 2019, France Stratégie, Document de travail 2019-13.



AILLEURS, UN ACCÈS À LA PREUVE FACILITÉ – LES WHAT WORKS CENTRES BRITANNIQUES

Les What Works Centres (WWC) britanniques sont nés d'un constat simple : une partie importante des services publics britanniques sont peu ou pas « fondés sur la preuve ». Ils ont ainsi été conçus pour favoriser l'adoption de dispositifs qui fonctionnent en remplissant plusieurs missions :

- Synthétiser la recherche existante dans leur domaine, par des revues de littérature systématique, avec une place privilégiée aux évaluations d'impact scientifiques.
- Transposer cette recherche en enseignements, voire en recommandations concrètes pour les décideurs et les professionnels.
- Diffuser ces enseignements via la création de bibliothèques d'interventions et de formations pour aider les professionnels à identifier et à adopter les interventions les plus efficaces.
- Pour certains d'entre eux, conduire des évaluations d'impact eux-mêmes.

Il existe à ce jour 9 What Works Centres, chacun investissant un domaine spécifique (éducation, criminalité, développement économique, santé, bien-vieillir...). Chaque décideur ou professionnel d'un secteur en particulier dispose ainsi d'un guichet unique d'accès à la preuve, par le biais de ressources rendues accessibles et dont la fiabilité est assurée.

https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2018-03/Ansa_RapportWWC_2017_VF.pdf

Les travaux de ces « What Works Centres » sont consultables, de même qu'un certain nombre de ressources francophones accessibles en ligne :

SANTÉ ET BIEN ÊTRE

- **Santé Publique France :**
 - Publications : <https://www.santepubliquefrance.fr/publications>
 - Registre Santé Prévention : <https://www.santepubliquefrance.fr/a-propos/services/interventions-probantes-ou-prometteuses-en-prevention-et-promotion-de-la-sante>
 - **Le réseau Cochrane :**
<https://www.cochrane.org/fr/evidence>
 - **Québec - Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé :**
<https://www.ccnpss.ca/fr/>
- EN** Ressources anglophones :
- **Prévention du cancer :**
<http://rtips.cancer.gov/rtips/index.do>
 - **Santé des adolescents :**
<https://www.cdc.gov/healthyyouth/adolescenthealth/registries.htm>

BIEN-ÊTRE

- **Observatoire du bien-être du CEPREMAP**
www.cepremap.fr/observatoire-bien-etre/
- EN** Ressources anglophones :
- <https://whatworkswellbeing.org/>

EMPLOI ET FORMATION DES JEUNES

- EN** Ressources anglophones :
- <https://youthfuturesfoundation.org/>
 - <https://taso.org.uk/>

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

- EN** Ressources anglophones :
- <https://whatworks.college.police.uk/Pages/default.aspx>
 - **Délinquance juvénile :**
<https://youthendowmentfund.org.uk/>

EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE

- Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse :
<https://www.experimentation-fej.injep.fr/72-les-resultats-des-experimentations.html>
- Le Conseil d'évaluation de l'école :
<https://www.education.gouv.fr/conseil-d-evaluation-de-l-ecole-305080>
- La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) :
<https://www.education.gouv.fr/etudes-et-statistiques-1145>
- Le Conseil scientifique de l'éducation nationale :
<https://www.reseau-canope.fr/conseil-scientifique-de-leducation-nationale.html>
- Le Réseau des Lieux d'Education Associés :
<https://reseaulea.hypotheses.org/>
- Les cellules académiques recherche, développement, innovation, expérimentation :
<https://eduscol.education.fr/868/coordonnees-des-conseillers-et-conseilleres-recherche-developpement-innovation-et-experimentation-cardie>
- Le Centre national d'études des systèmes scolaires :
<https://www.cnesco.fr/fr/publications/>

EN Ressources anglophones :

- Éducation des enfants défavorisés :
<https://educationendowmentfoundation.org.uk/>
- Protection de l'enfance :
<https://whatworks-csc.org.uk/>
- Education :
<https://ies.ed.gov/ncee/wwc/>

PRÉVENTION PRÉCOCE

EN Ressources anglophones :

- Early Intervention Foundation :
<https://www.eif.org.uk/>
- European Platform for Investing in Children :
<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1246&langId=en>

AUTONOMIE

Sur ce sujet en France, deux centres de preuve sont à l'étude sur ce domaine - sur l'accompagnement de la maladie d'Alzheimer par la Fondation Médéric Alzheimer et sur la prévention de la perte d'autonomie annoncée par Agnès Buzyn en janvier 2020 dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la perte d'autonomie 2020 - 2022.

EN Ressources anglophones

- Bien vieillir
<https://www.ageing-better.org.uk/>
- Handicap
<http://www.cdppsm.fr/missions/>

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

EN Ressources anglophones :

- <https://whatworksgrowth.org/>

LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME

EN Ressources anglophones :

- <https://www.homelessnessimpact.org/>

CROISSANCE ÉCONOMIQUE LOCALE

EN Ressources anglophones :

- <https://whatworksgrowth.org/>

RÉSULTATS D'ÉVALUATION SUR DIFFÉRENTS CHAMPS

- J-PAL :
<https://www.povertyactionlab.org/fr/evaluations>
- L'Institut des politiques publiques :
<https://www.ipp.eu/thematiques/>
- Le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques :
<https://www.sciencespo.fr/liepp/fr/publications-liepp.html>

EN Ressources anglophones :

- Campbell collaboration :
<https://campbellcollaboration.org/better-evidence.html>
- Alliance 4 Useful Evidence :
<https://www.alliance4usefulevidence.org/resources/>
- Washington State of Public Policy, analyse coûts/bénéfices de plus programmes :
<https://www.wsipp.wa.gov/BenefitCost>
- Swedish agency for health technology assessment and assessment of social services :
<https://www.sbu.se/en/>

Au niveau local, des acteurs peuvent également s'allier pour partager des résultats d'évaluation et créer de nouvelles ressources :

- **Santé publique** : évoquée pages précédentes, la Plateforme Cassiopée, née à l'initiative d'une fédération et recherche portée par l'Isped, au sein de l'Université de Bordeaux, et s'appuyant sur un réseau de plus de 200 chercheurs et des établissements de soins, a pour objectif de traduire les avancées issues des recherches en santé publique en interventions susceptibles d'améliorer la santé des populations (<http://www.plateforme-cassiopee.fr/>)
- **Enfance, jeunesse, famille** : le Département du Nord a mis en place à l'automne 2020, un conseil scientifique sur le périmètre enfance, jeunesse, famille, composé de chercheurs, dirigeants et praticiens dont l'objectif est de programmer et suivre un agenda de recherche et de produire des avis visant à améliorer les réponses apportées aux enfants et aux familles du département.

Ainsi, la recherche de connaissances fiables existantes peut s'effectuer à plusieurs niveaux :

🕒 En interne à l'organisation

- Un dispositif avait-il déjà été pensé et testé sur cette problématique au sein de notre structure ? Avait-il fait l'objet d'une évaluation ?
- Une personne en interne s'est-elle déjà penchée sur cette question ? Avait-elle déjà cherché les ressources existantes, fait une revue de littérature ?

🕒 Auprès de réseaux partenaires

- Un dispositif avait-il déjà été pensé et testé sur cette problématique par une structure similaire ? Des enseignements peuvent-ils être partagés dans notre réseau ? (*Union Nationale des CCAS, Association des Départements de France, Association Nationale des Directeurs d'Action Social et de Santé des Départements et Métropole, Union Nationale des Missions Locales...*).
- A-t-on un partenariat avec une université ? Ont-ils effectué ou ont-ils connaissance de recherches effectués sur cette problématique ?
- ...

🕒 Dans des ressources documentaires accessibles en ligne (voir pages précédentes)

Partie 3

Comment produire des connaissances ?

Objectifs de la partie : Identifier les méthodes adaptées à mobiliser pour démontrer l'effet d'une action.

Les points clés

- Les méthodes d'évaluation sont mobilisées en fonction du questionnement évaluatif que l'on se pose : *Quel est l'effet de l'action mise en place ? Pourquoi cette action a-t-elle eu un effet ? Est-ce que mon action répond aux besoins des bénéficiaires ?*
- Les évaluations d'impact permettent de répondre à la question de l'effet d'une action en établissant un lien de causalité entre l'action et les effets observés. Plusieurs méthodes peuvent être utilisées pour mesurer l'impact d'une action.
- La méthode choisie doit aussi être faisable et s'adapter aux contraintes des professionnels et des structures, et aux moyens disponibles.
- Combiner différentes méthodes permet d'enrichir la connaissance sur une action et compléter la compréhension des effets de cette action.

Pourquoi produire de la connaissance ?

Comme évoqué précédemment, un premier réflexe à avoir avant de mettre une action en place est de se renseigner sur les connaissances existantes, et de disposer d'éléments permettant de déterminer si l'action a déjà été mise en œuvre dans un autre contexte et si elle fonctionne ou non. Toutefois, ces connaissances sur l'impact du programme ne sont pas toujours disponibles, et il peut être nécessaire de les produire. La mise en œuvre de l'action peut alors être accompagnée d'une évaluation permettant de rendre compte des conditions dans lesquelles elle est mise en œuvre ainsi que de ses effets.

Le type d'évaluation et ce qui est recherché va dépendre du cycle de vie du projet.

- *Si l'action mise en œuvre n'a jamais été évaluée* : Il est alors nécessaire de démontrer l'impact de l'action avant de la pérenniser, mais aussi de comprendre les conditions de mise en œuvre pour pouvoir transférer ou généraliser l'action à l'échelle locale ou nationale.
- *L'impact de l'action mise en œuvre a déjà été démontré* : l'action peut alors être transférée dans d'autres contextes, ou généralisée à une autre échelle. Dans ce cas, l'évaluation vise à s'assurer de la qualité de la mise en œuvre de l'action et à vérifier dans quelle mesure l'effet de l'action démontré peut être atteint dans ce nouveau contexte.

Ce chapitre met l'accent sur la production de connaissances d'actions *n'ayant jamais été évaluées*.

Dans un premier temps nous revenons sur les différentes étapes de la production de la connaissance : de la définition du questionnement évaluatif au choix d'une méthode pertinente et faisable jusqu'à la commande de l'évaluation ou sa production en interne. La seconde partie, plus théorique, vise à approfondir la compréhension des méthodes permettant de démontrer un impact.

Cadrer son évaluation

Afin de faciliter la conduite d'une évaluation, il est préférable de la préparer dès la construction de l'action. Avant de lancer une évaluation, il faut pouvoir répondre à plusieurs questions :



En quoi consiste l'action évaluée ?

Clarifier les objectifs de l'action, les étapes de sa mise en œuvre



Déterminer ce qui est évalué :

une évaluation peut par exemple s'attacher à cibler uniquement une partie des bénéficiaires.



Quel est l'objectif de mon évaluation ?

S'interroger sur les ambitions et les objectifs poursuivis par l'évaluation



LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

- **Évaluer pour rendre compte** - Ex : rendre compte des efforts fournis pendant la mise en œuvre d'une politique ou d'un programme, l'utilisation des ressources....
- **Évaluer pour comprendre** - Ex : comprendre le fonctionnement, l'implication des partenaires, la démarche d'élaboration, la qualité de la concertation, les actions mises en œuvre...
- **Évaluer pour estimer et apprécier la valeur de la politique menée** - Ex : estimer les changements produits, les impacts des actions, les réussites et les marges de progrès de la stratégie retenue...
- **Évaluer pour améliorer en continu** - Ex : élaborer et mettre en œuvre des recommandations, redéfinir les objectifs, réviser l'allocation des ressources...
- **Évaluer pour partager, (re)mobiliser et rebondir** - Ex : Prendre en compte les différents points de vue, s'assurer de l'appropriation des résultats, partager le diagnostic, dynamiser les partenariats...

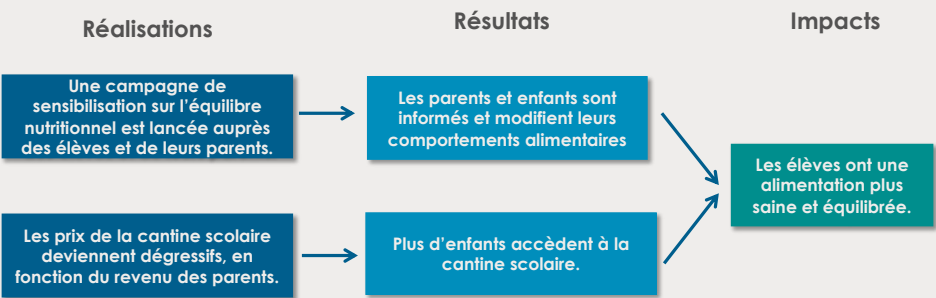
Afin de s'assurer de la compréhension de l'action mise en œuvre pour ensuite définir le périmètre et les objectifs de l'évaluation, le **logigramme** est un outil pertinent à utiliser. Il permet de représenter schématiquement la logique d'intervention d'une action en reliant les réalisations aux effets attendus du programme.

UN PRÉALABLE POUR CADRER L'ÉVALUATION : LE LOGIGRAMME

Le logigramme rend compte de la logique d'une action en liant l'intervention aux résultats attendus et permet d'explicitier les hypothèses sous-jacentes. Il est construit à partir des informations collectées sur l'intervention (documents officiels, entretiens avec des acteurs) et doit aussi s'appuyer de manière claire sur la littérature scientifique afin d'assurer la fiabilité et la cohérence des liens de causalité.



Exemple d'un programme sur l'équilibre nutritionnel des élèves à l'école

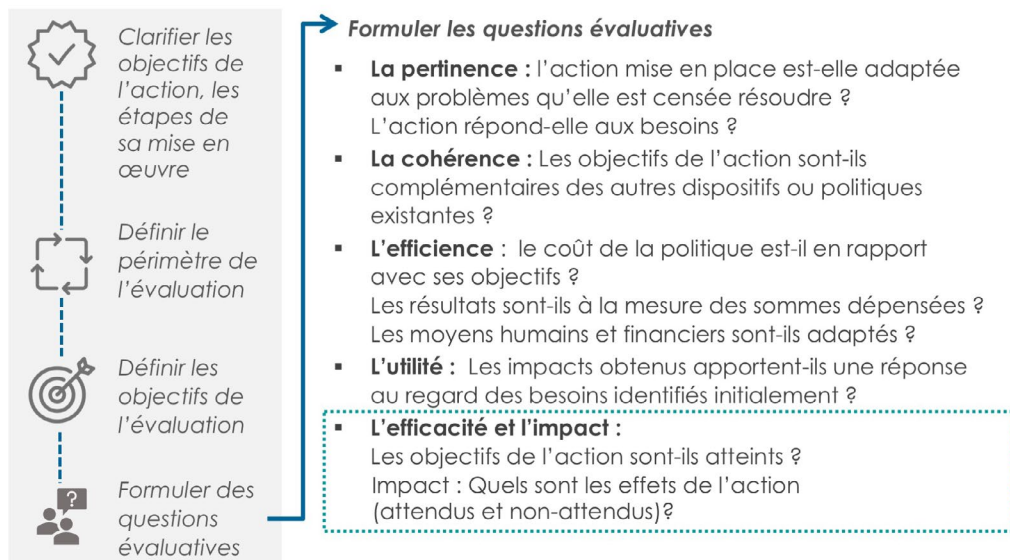


 Pour aller plus loin :

Fiches méthodes sur la construction de la théorie du changement :

- Site de Quadrant Conseil : <https://www.quadrant-conseil.fr/ressources/documents/Logigramme.pdf>
- Site de la DITP, modernisation.gouv, « Comment Faire ? La boîte à outils de l'innovation publique » <https://comment-faire.modernisation.gouv.fr/tool/evaluez-un-projet-avec-le-diagramme-logique-des-intentions-dli/>

Une fois la logique d'intervention comprise, le périmètre et les objectifs de l'évaluation définie, des questions évaluatives peuvent être définies. Ces questions peuvent relever de différents registres :



Lorsque les questions évaluatives ont été posées, la méthode adéquate peut ensuite être choisie pour pouvoir y répondre. Dans ce guide, nous nous concentrons principalement sur les méthodes permettant de démontrer les effets d'une action, et de répondre aux questions relatives à l'impact.

Pour aller plus loin dans la conduite d'une évaluation :

Guides d'évaluation :

- Société Française d'évaluation, *Evaluer une action publique. Petit guide à l'usage des élus et autres décideurs.*
<http://www.sfe-asso.fr/sites/default/files/sfe-guide-elus.pdf>
- ADEME, *Pourquoi et comment évaluer mon PCET ? Guide méthodologique*
https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/adm00013880_s1.pdf

Ressources méthodologiques :

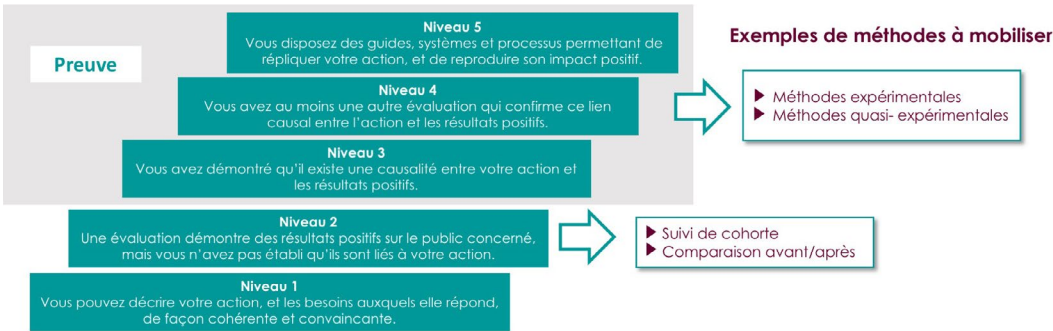
- Patton, Michael Quinn. 2004. *Qualitative Research and Evaluation Methods: Integrating Theory and Practice*. London : Sage.
- La boîte à outils de l'évaluation sur le site Euréal :
<https://eureval.wordpress.com/les-outils-de-levaluation/la-boite-a-outils-de-levaluation/>

Evaluer l'impact : les différentes méthodes et niveaux de connaissance

Lorsque l'on s'interroge sur l'impact d'une intervention publique, il est possible de se poser différentes questions : *Quel est l'effet de l'action mise en place ? Pourquoi cette action a-t-elle eu un effet positif sur les bénéficiaires ? Est-ce que d'autres effets, non prévus, ont été produits ?*

En plus du questionnement évaluatif, le choix de la méthode d'évaluation repose sur le niveau de connaissance que l'on souhaite atteindre. Des organismes scientifiques ont établi des classifications de méthodes d'évaluation qui permettent de juger de la qualité et de la rigueur du résultat produit. Nous reprenons ici une échelle de niveaux de connaissance développée par l'agence Nesta.

Echelle des différents niveaux de connaissance, Nesta



Source : Standards of Evidence, Nesta, 2013.
Traduction : Ben Rickey, Ansa.

Les méthodes expérimentales et quasi-expérimentales

Elles permettent d'établir un lien de causalité entre l'action (un programme de soutien scolaire par exemple) et les effets sur les bénéficiaires (amélioration des notes des élèves).

Les méthodes expérimentales reposent sur la constitution par un tirage au sort d'un groupe bénéficiant du dispositif et d'un groupe n'en bénéficiant pas. En comparant l'évolution entre les bénéficiaires et les non-bénéficiaires, on peut calculer l'impact réel du dispositif. Ainsi, en faisant la différence entre l'amélioration des notes des élèves ayant bénéficié du programme scolaire et ceux n'en ayant pas bénéficié, il est possible de mesurer l'effet propre du programme.

Les méthodes quasi-expérimentales permettent de reconstituer des groupes comparables de bénéficiaires et non-bénéficiaires a posteriori de l'action. Ces méthodes sont détaillées plus en détail à la fin de cette partie.

Le suivi de cohortes, les méthodes de comparaison avant/après

La comparaison d'une situation avant intervention et d'une situation après intervention permet de regarder les évolutions chez les personnes concernées par ce dispositif sans toutefois pouvoir affirmer le lien de causalité entre l'action et les effets. Ces données peuvent par exemple être recueillies par des questionnaires auprès des acteurs.

Le suivi d'indicateurs de résultats

Il est parfois difficile de mettre en place des méthodes d'évaluation. La définition d'indicateurs de résultats (ex. moyennes des notes des élèves d'une classe) et la collecte de données permettent déjà d'avoir de premiers éléments sur les résultats du dispositif.

Des approches qualitatives (observations, entretiens directifs, semi-directifs ou non directifs, focus groupes) peuvent aussi être mobilisées pour approfondir la compréhension des conditions de mise en œuvre du dispositif, des interactions entre les acteurs, des besoins des bénéficiaires et des mécanismes sous-jacents au dispositif.



D'autres méthodes permettent de répondre aux questions relatives à l'impact. Cet arbre de décision (Quadrant Conseil) recense plusieurs des méthodes pouvant être mobilisées :

<https://www.quadrant-conseil.fr/ressources/ArbreImpact.html>⁵¹

Toutefois, le contexte de l'action, les ressources (budget, compétences, etc.) à disposition ne permettent pas toujours de choisir les méthodes associées au plus « haut niveau » de preuve. Il est donc essentiel de s'interroger sur la faisabilité de la mise en œuvre d'une méthode, et sur sa pertinence par rapport à l'action évaluée. Ainsi :

- Définir des **indicateurs de résultats** est déjà une première étape pour identifier des évolutions suite à la mise en place d'un dispositif.
Ex : Suivre l'évolution des moyennes de notes d'écoles ayant bénéficié d'un programme scolaire
- Une **évaluation** peut aussi être conduite pour comparer la situation avant et après la mise en œuvre du dispositif pour mesurer des effets sans affirmer la causalité.
Ex : Mener une enquête avant et après le programme scolaire sur le rapport des élèves à l'école (satisfaction, persévérance scolaire), leur motivation et leur confiance en eux ainsi que sur leur performances scolaires (test de mathématiques et de français).

⁵¹ Quadrant Conseil, 2017 - www.quadrant-conseil.fr/. Réalisation graphique : [Atelier Beau/Voir](#).

- Si les moyens et le contexte le permettent, une **méthode expérimentale** peut être mise en place. Cette évaluation peut être complétée d'autres méthodes pour approfondir la compréhension de l'impact et des conditions de mise en œuvre.

Ex : On sélectionne un ensemble d'écoles que l'on répartit aléatoirement en 2 groupes (groupe 1, groupe 2). Dans un premier temps, le groupe 1 bénéficie du programme scolaire. Pendant cette même période, le groupe 2 est témoin et ne bénéficie pas de ce programme. L'impact est mesuré sur différents aspects à la fois quantitatif et qualitatif sur les bénéfices du programme scolaire à évaluer, par exemple : la performance scolaire des élèves, la performance à des tests cognitifs, la motivation, l'estime de soi. Par ailleurs, une analyse qualitative est mise en place pour avoir des retours sur le programme, sur la prise en main des outils mis à disposition et sur les pratiques des acteurs lors de l'intervention.

Dans un second temps, le groupe 2 devient bénéficiaire. Cette deuxième étape assure un principe d'équité et permet à toutes les écoles inclut dans l'expérimentation de profiter du programme. De plus, elle permet de mesurer si l'impact mesuré sur le groupe 1 perdure dans le temps.

Une méthode faisable et pertinente

Afin de pouvoir mettre en place une méthode, il faut s'assurer des conditions de sa mise en œuvre. Par exemple, les méthodes expérimentales doivent être pensées en amont de la mise en œuvre du dispositif car il faut pouvoir tirer au sort les bénéficiaires du programme et le nombre de bénéficiaires doit être suffisamment élevé pour voir des résultats sur le bénéfice attendu par l'intervention (puissance statistique). Cette méthode n'est donc pas toujours réalisable si l'action débute avant l'évaluation, ou si le nombre de bénéficiaires est trop faible. De plus, les méthodes doivent être adaptées aux ressources disponibles (budget, compétences, validation éthique). Dans le cas des méthodes expérimentales et quasi-expérimentales, si un organisme public ne dispose pas des compétences en interne, il peut par exemple mobiliser des équipes dédiées de chercheurs accompagnant l'évaluation de politiques publiques (IPP, LIEPP).

Par ailleurs, des questions éthiques peuvent se poser dans le choix de la répartition aléatoire pour constituer le groupe bénéficiaire et le groupe témoin. Dans certaines situations, il peut être difficilement concevable pour des professionnels de terrain d'offrir un programme à certaines personnes et non à d'autres.



LES QUESTIONS ÉTHIQUES LIÉES À L'ASSIGNATION ALÉATOIRE

S'il existe assez de preuves démontrant l'impact d'un programme de façon rigoureuse et qu'il y a assez de moyens pour que tout le monde y accède, il n'est effectivement pas éthique de sélectionner seulement un groupe bénéficiaire, et de refuser l'accès du programme aux autres.

Cependant, dans de nombreux cas, l'efficacité d'un programme n'est pas encore connue, ou il n'y a pas de ressources suffisantes pour offrir le programme à tous. Dans ce cas, la méthode expérimentale est une réponse éthique et même pertinente puisqu'elle peut permettre de démontrer les effets d'un programme (ou l'absence d'effets) pour ensuite le généraliser à une autre échelle, ou encore de réaffecter les ressources de certains programmes inefficaces voire contre-productifs. L'utilisation de la méthode expérimentale peut ainsi mettre en évidence des programmes qui n'auraient pas d'effet ou même des effets négatifs sur les bénéficiaires. L'évaluation de programmes de dissuasion par la peur concernant la délinquance (« Scared Straight ») aux États-Unis ont ainsi démontré qu'ils avaient comme effet pervers d'augmenter le taux de récidive chez les jeunes bénéficiaires⁴¹.

Par ailleurs, il faut rappeler que la question éthique est prise en compte tout au long de la construction du protocole d'évaluation. Les organismes et universités disposent de comités d'éthique indépendants, sollicités pour donner un avis expert et valider la dimension éthique. De plus, les personnes participant à la méthode expérimentale donnent leur accord et connaissent les conditions de réalisation de l'évaluation.

Enfin, il existe également des réponses méthodologiques à ces interrogations. La méthode expérimentale peut être pensée de façon à ce que tous les participants bénéficient du programme. Nous développons cet aspect dans la deuxième partie du chapitre.

Le choix de la méthode ne doit donc pas seulement dépendre du questionnement évaluatif et du niveau de connaissances mais doit aussi prendre en compte les **éléments de contexte**. Prenons l'exemple d'une association qui lance un dispositif innovant sur une durée de six mois sur une vingtaine de bénéficiaires et veut évaluer son action. Le budget dédié à l'évaluation est assez limité. La durée de l'expérimentation est assez courte et des résultats sont attendus au fil de l'eau pour améliorer le dispositif au fur et à mesure. Plutôt qu'une méthode expérimentale (coûteuse, pas adaptée à la taille de l'échantillon et à la temporalité du dispositif), le choix pourrait se porter sur un suivi par questionnaire des bénéficiaires afin de mesurer l'évolution de leur situation (sans toutefois affirmer de causalité entre cette évaluation et le dispositif innovant) ainsi que des entretiens et des observations avec les différents acteurs pour comprendre les conditions de la mise en œuvre du dispositif et savoir si le dispositif répond réellement au besoin des bénéficiaires.

⁴¹ Petrosino et ses collaborateurs (2003 ; 2013, dans MacKenzie et Farrington, 2015, p. 580) ont réalisé deux méta-analyses à dix ans d'intervalle. Dans les deux cas, les résultats étaient similaires : l'intervention était plus dommageable que de ne rien faire et les programmes ont plus tard fait augmenter la délinquance.



Enfin, **combiner et diversifier les méthodes** permet d'enrichir la connaissance sur une action. Pour transférer une action ayant fait ses preuves dans un contexte spécifique à d'autres contextes, il faut savoir quel est l'impact du dispositif (ex. par des méthodes expérimentales) mais aussi comprendre les conditions de mise en œuvre (ex. approches qualitatives). Les chercheurs en économie mettant en place des méthodes expérimentales peuvent travailler avec des chercheurs d'autres disciplines.

ASSOCIER DIFFÉRENTES APPROCHES D'ÉVALUATION : L'EXEMPLE DES INTERNATS D'EXCELLENCE

En 2009, des internats d'excellence ont été créés⁷ afin de promouvoir l'égalité des chances pour les élèves d'origine modeste.

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) a financé deux évaluations de ce dispositif : une évaluation d'impact⁸ menée par l'école d'Économie de Paris et une évaluation qualitative⁹ portée par le cabinet ACADIE.

Les deux évaluations ont permis d'apporter une connaissance complémentaire sur le dispositif :

- L'évaluation d'impact s'est attachée à mesurer les effets de la scolarité à l'internat d'excellence de Sourdon sur les résultats scolaires des élèves bénéficiaires. L'évaluation a reposé sur la comparaison des parcours de jeunes internes à ceux d'un autre groupe d'élèves en tous points comparables, choisis parmi 395 candidats dont le dossier était jugé conforme. L'évaluation a démontré que cet internat d'excellence permet aux élèves d'améliorer significativement leur niveau en mathématique, et a un également fort impact sur l'ambition des élèves et celle de leurs parents. Les chercheurs ont appelé à poursuivre l'évaluation sur le long terme pour observer les effets sur les trajectoires professionnelles des jeunes et à compléter avec d'autres évaluations d'impacts sur d'autres internats d'excellence pour pouvoir extrapoler les résultats (notamment car les modes de fonctionnement varient fortement d'un établissement à l'autre).
- L'évaluation qualitative menée en 2012 a porté non pas sur un seul internat mais sur l'ensemble du programme et avait pour objectif de « dresser un bilan du programme Internats d'excellence, de donner à voir les apports du dispositif en tant qu'expérimentation et de fournir des pistes de réflexion pour le nouveau programme à horizon 2014-2015 ». Un panel diversifié de douze établissements a été étudié et 260 entretiens ont été menés, sous forme d'entretiens individuels et collectifs. L'évaluation a permis d'apporter des connaissances sur le fonctionnement et l'organisation des internats d'excellence, les profils des élèves internes et de leurs familles, leur motivation à intégrer ce mode de scolarisation et la plus-value du dispositif dans leur parcours, l'innovation pédagogique, le management humain et la gouvernance du programme.

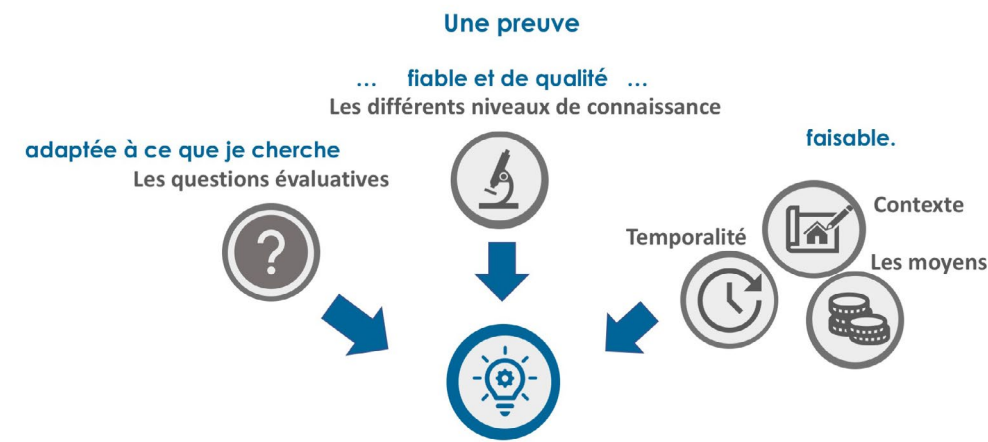
⁷ Ministère de l'Éducation nationale et Ministère de la Ville, circulaire du 8 juillet 2010.

⁸ Luc Behaghel, Clément de Chaisemartin, Axelle Charpentier, Marc Gurgand, « [Les effets de l'internat d'excellence de Sourdon sur les élèves bénéficiaires : résultats d'une expérience contrôlée](#) », J-Pal, IPP, FEJ, 2013.

⁹ Stéphanie Morel, « [Évaluation qualitative du Programme 'Internats d'excellence'](#) », Acadie, FEJ, ANRU, 2014.

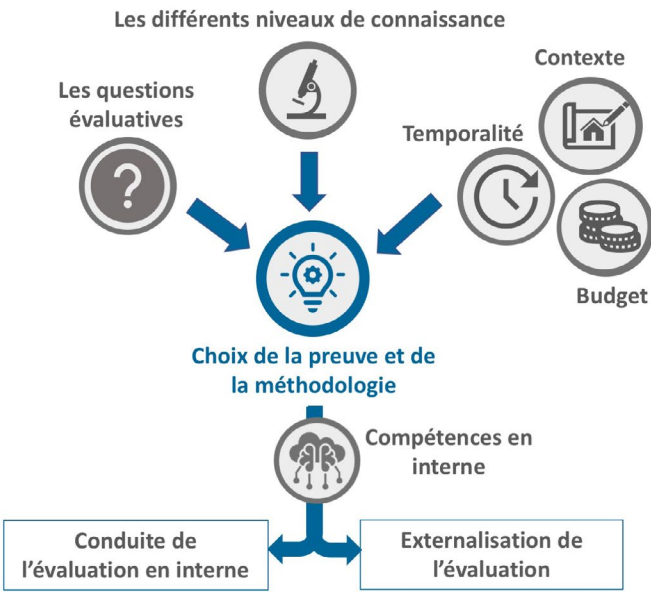
Le choix de la méthode

Ainsi le choix de la méthode doit prendre en compte le questionnement évaluatif, le niveau de connaissance souhaité ainsi que la faisabilité de la méthode pour l'organisme qui souhaite évaluer l'une de ces interventions.



Qui peut produire la connaissance ?

La méthode choisie peut déterminer qui mènera l'évaluation de l'action. En fonction des ressources de la structure, l'évaluation du projet peut en effet être conduite en interne ou en externe.



Si le choix se porte sur l'externalisation de l'évaluation, la rédaction du cahier des charges est une étape fondamentale. L'enjeu est de bien définir son besoin et les réponses que l'on souhaite obtenir. *Souhaite-t-on identifier les effets du programme sur les publics bénéficiaires ? Sur les équipes qui le mettent en œuvre ? Souhaite-t-on également identifier les conditions permettant à ce programme, ou aux dimensions de ce programme qui « fonctionnent », d'être mis en place sur un autre territoire ?*

En fonction du type de connaissances et d'évaluation souhaitées, plusieurs acteurs peuvent se positionner sur ces évaluations externalisées : chercheurs-universitaires, centres d'études, cabinets d'évaluation... Dans le cas des méthodes expérimentales, des équipes dédiées de chercheurs accompagnent l'évaluation des politiques publiques (Institut des Politiques Publiques, Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques).



Pour aller plus loin sur les différentes méthodes

LES MÉTHODES DÉMONTRANT L'EFFET D'UNE ACTION

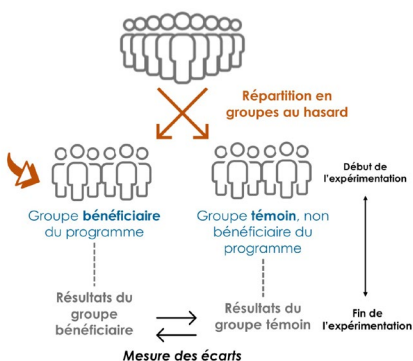
Ces méthodes permettent d'établir un lien de causalité entre l'action et les effets sur les bénéficiaires. Pour ce faire, ces évaluations créent une situation dite « contrefactuelle » – avec des personnes qui n'ont pas bénéficié du dispositif mais qui ressemblent aux bénéficiaires du dispositif. En comparant l'évolution de la situation des bénéficiaires, et celle des non-bénéficiaires, on peut calculer l'impact réel du dispositif. Il existe deux approches pour créer ce type de contrefactuel : les méthodes expérimentales et les méthodes quasi-expérimentales.

Les méthodes expérimentales (cf. annexe)

La « randomisation », ou essai randomisé contrôlé (*randomized controlled trial* (RCT) en anglais), consiste à diviser une population en deux groupes :

- Un groupe qui bénéficie du programme constitué d'individus ou de groupes d'individus (classe, écoles, famille).
- Un groupe témoin constitué d'individus ou groupes d'individus ne bénéficiant pas du programme.

Les deux groupes sont tirés au hasard afin d'assurer que leur attribution n'est due qu'au hasard sans biais humain et afin d'être comparable (les groupes ont des caractéristiques similaires)¹⁰. En comparant la différence entre les résultats du groupe bénéficiaire et du groupe témoins, l'effet de l'intervention peut être déterminé.



¹⁰ Selon la loi des grands nombres, le tirage au sort à partir d'un échantillon de taille élevée de personnes permet d'obtenir deux échantillons aux caractéristiques similaires.

Par exemple, si l'on souhaite mesurer l'impact d'un programme de soutien scolaire sur plusieurs écoles, on divise aléatoirement les écoles en deux groupes. Un groupe d'écoles bénéficiera du programme de soutien scolaire, et l'autre non. A la fin de l'année scolaire, en faisant passer des tests de niveau, la comparaison des moyennes atteintes dans les écoles des deux groupes (par rapport au niveau initial) permettra de constater l'effet du programme.



Avantages

- Méthode la plus rigoureuse pour mesurer l'impact et la causalité.
- Permet notamment de créer deux groupes comparables ayant des caractéristiques similaires, même sur les critères non-observables (ex. motivation) et d'éviter les biais de sélection.

Ex. Un porteur de projet propose du soutien scolaire à des élèves sur la base du volontariat. Il s'avère que les élèves qui s'inscrivent sont les plus motivés de la classe, ne sont pas les plus en difficulté. Cela introduit alors un biais de sélection où sont sélectionnés élèves avec les meilleures chances de réussites. Le tirage au sort permet d'éviter ce biais de sélection.



Limites

- Biais possibles :
 - Modification du comportement du groupe de contrôle du fait de l'expérimentation.

Ex. Les professeurs des écoles témoins savent qu'ils ne bénéficient pas du programme scolaire et décident de mettre en place de nouvelles techniques d'apprentissage pour faire progresser leurs élèves. Le niveau des écoles témoin s'améliore, ce qui réduit l'impact mesuré du programme.

- Refus de certains membres du groupe test de se prêter à l'expérimentation.
- Les effectifs doivent être élevés pour obtenir des résultats significatifs.
- Nécessité d'avoir les ressources suffisantes (temps et budget) pour mettre en œuvre cette méthode.
- Questions éthiques liées à l'introduction d'une discrimination entre individus bénéficiaires de l'action et les non-bénéficiaires.



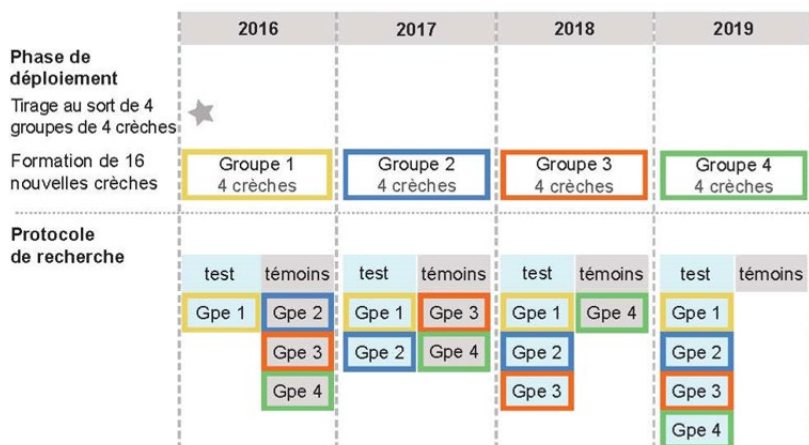
LES QUESTIONS ÉTHIQUES LIÉES À L'ASSIGNATION ALÉATOIRE

Afin de répondre à l'enjeu éthique, des réflexions sont menées tout au long de la construction du protocole d'évaluation.

Dans le cas d'un programme scolaire, on préférera par exemple faire bénéficier le programme à l'ensemble d'un établissement plutôt qu'à une partie des élèves d'un établissement. L'évaluation d'impact du dispositif « Énergie Jeunes »¹¹ soutenu par la France s'engage et le Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des sports mesure l'impact sur les résultats scolaires des élèves de sessions de 55 minutes visant à améliorer la persévérance, l'autodiscipline, et la motivation scolaires. Dans cette évaluation menée auprès de 97 établissements, c'est **l'ensemble des élèves de 6^e d'un même collège** qui ont bénéficié de ce programme et pas seulement une partie des classes d'un même collège, ou une partie des enfants d'une même classe. Ce type de protocole, en plus d'éviter des limites méthodologiques (effets de contagion entre les classes), permet de rendre plus acceptable le tirage aléatoire auprès des écoles et des acteurs concernés (élèves, parents d'élèves, directeurs d'école).

Certains protocoles permettent de dispenser le programme à l'ensemble des participants, c'est le cas de la randomisation « stepped wedge » (en anglais). La répartition aléatoire entre le groupe bénéficiaire et le groupe témoin est remplacée par la randomisation de l'ordre dans lequel l'intervention est réalisée pour chaque structure. Cette méthode a été utilisée pour évaluer l'impact du programme Parler Bambin¹² dans des crèches en France. 4 groupes de crèches ont été constitués et l'intervention a été dispensée au fur et à mesure dans chacun des groupes. Chaque année, un nouveau groupe de crèches participe à la formation et intègre le « groupe bénéficiaire ». En 2019, l'ensemble des crèches ont été formées et profitent donc du programme.

Exemple pour une ville de 16 crèches volontaires



¹¹ Yann Algan, Adrien Bouguen, Axelle Charpentier, Coralie Chevallier, Élise Huillery, Thomas Gesmond, Nathan Viltard, « Évaluation de l'impact du programme Énergie jeunes : Rapport intermédiaire 2018 – Impact sur les élèves de 4e », FEJ, 2019.

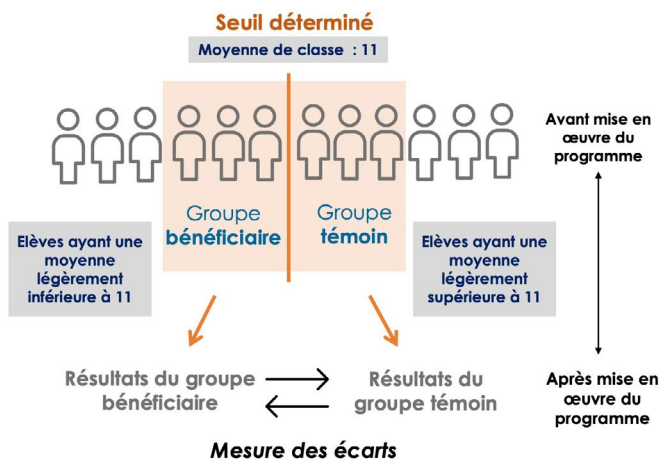
¹² <https://www.solidarités-actives.com/fr/nos-projets/programme-parler-bambin>, <http://www.parlerbambin.fr/>

Les méthodes quasi expérimentales (cf. annexe)

Lorsqu'il n'est pas possible de mettre en place une méthode expérimentale, les méthodes quasi expérimentales peuvent être utilisées.

Les méthodes quasi expérimentales sont utilisées lorsque l'on veut mesurer l'effet d'une action sur une population mais que l'on ne peut pas tirer aléatoirement dans la population un groupe test et un groupe témoin. La méthode consiste alors à exploiter une variable qui permet de diviser la population en un groupe test et un groupe témoin. On distingue quatre méthodes quasi expérimentales : la méthode des « différences de différences », la régression par discontinuité, les variables instrumentales, et l'appariement.

Par exemple, **la régression par discontinuité** identifie un seuil qui sépare deux populations aux caractéristiques quasi identiques (âge, résultat à un examen...). Prenons une université qui oblige les étudiants ayant eu une moyenne inférieure à 11 à suivre un stage d'été de remise à niveau. Si l'on veut mesurer l'impact de ces stages sur la performance des étudiants, il faut que l'on puisse comparer deux groupes ayant les mêmes caractéristiques observables. Il n'est donc pas possible de comparer les étudiants les plus performants (meilleures notes) aux moins performants. C'est pour cela que la comparaison est effectuée entre étudiants dont les notes sont tout juste au-dessus de 11 et ceux juste en dessous.



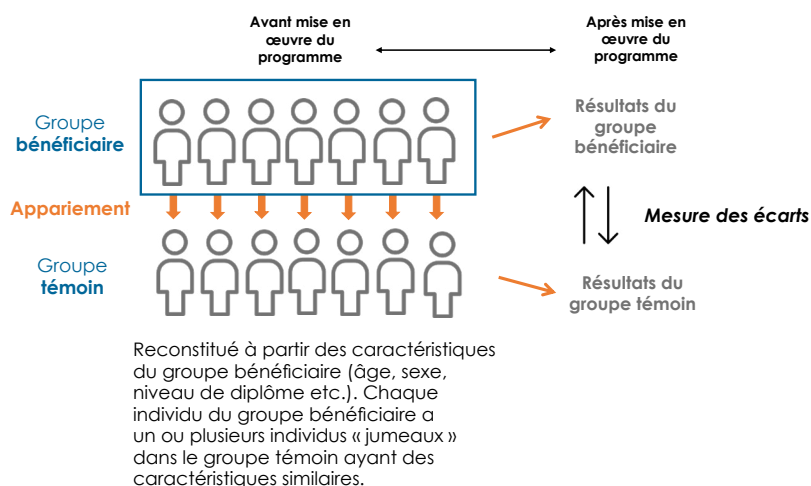
Avantages

- Quand les méthodes expérimentales ne sont pas mobilisables, il s'agit des méthodes les plus rigoureuses.
- Ne nécessite pas le tirage aléatoire de deux groupes au début de l'intervention, pouvant dans certains cas permettre d'éviter les problèmes éthiques de la randomisation.

Limites

- Ne garantit pas tout le temps la similitude du groupe test et témoin ce qui entraîne des résultats moins fiables.
- Nécessite d'avoir des données suffisantes pour constituer le groupe test et témoin. La collecte des données peut être chronophage et coûteuse.
- Chacune des méthodes quasi expérimentales comporte des biais et des limites méthodologiques qu'il faut prendre en compte dans l'analyse des résultats.

La **méthode de l'appariement** consiste quant à elle à associer à chaque individu du groupe bénéficiaire, un ou des individus non-bénéficiaires présentant des caractéristiques similaires. Ces caractéristiques doivent être susceptibles d'avoir une influence à la fois sur la participation à l'intervention et sur la variable de résultat. Ainsi, dans l'évaluation d'un programme d'accompagnement de jeunes demandeurs d'emploi, on associera à un jeune bénéficiant du programme un ou plusieurs individu(s) ayant une probabilité similaire de passer par le programme au regard de ses (leurs) caractéristiques (l'âge, le diplôme, la durée du chômage par exemple), mais n'en bénéficiant pas.



Scientifiquement, l'appariement présente plus de limites méthodologiques que les autres méthodes expérimentales et quasi expérimentales. Cependant, sa mise en œuvre est plus facile et souvent plus adaptée aux contraintes opérationnelles. En effet, l'évaluation est faisable dès lors que les données individuelles sont suffisamment riches. Par exemple, l'évaluation d'un programme d'accompagnement intensif proposé par Pôle Emploi a été effectuée grâce aux données de Pôle Emploi permettant de reconstituer un groupe témoin avec des caractéristiques similaires¹³¹. Ainsi, les variables utilisées pour associer un jeune bénéficiant du programme à un autre jeune dans la base de données Pôle emploi sont les suivantes : caractéristiques individuelles (âge, sexe, accès au RSA, expérience professionnelle, niveau de formation), des variables liées à la trajectoire sur le marché du travail (parcours professionnelle, durée de la dernière inscription à Pôle Emploi etc.) et à la recherche d'emploi (motif d'inscription, type d'emploi recherché etc.).



LA MÉTHODE DE L'APPARIEMENT : L'EXEMPLE DU JUSTICE LAB

Au Royaume-Uni, le Justice Data Lab (JDL) est un service d'analyse du ministère de la Justice qui utilise les données administratives de récidive du Royaume-Uni pour effectuer des évaluations d'impact pour les organisations qui offrent des services de réadaptation aux délinquants. Le JDL facilite l'accessibilité des données aux acteurs ainsi que leur analyse grâce à la méthode de l'appariement.

Pour utiliser le JDL, une organisation (ONG, association, structure du secteur privé) doit soumettre des informations sur un minimum de 60 personnes qui ont reçu leur service et des détails sur leur dispositif. Une équipe de statisticiens calcule ensuite les statistiques de récidive de ce groupe et utilise l'appariement pour créer un groupe de comparaison qui partage des caractéristiques similaires. Ils effectuent une analyse comparative des taux de récidive des deux groupes pour mesurer l'impact du dispositif. Les résultats sont ensuite publiés sur le site Web du ministère de la Justice.

Page du Justice Data Lab sur le site du gouvernement du Royaume-Uni : <https://www.gov.uk/government/collections/justice-data-lab-pilot-statistics>



Pour aller plus loin

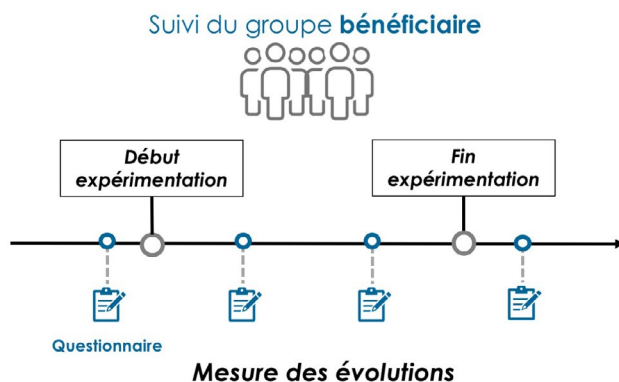
- France Stratégie, Rozenn Desplat, Marc Ferracci, Comment évaluer l'impact des politiques publiques ? Un guide à l'usage des décideurs et praticiens, (2016)
- INJEP-FEJ, Guide méthodologique relatif aux évaluations du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ), (2019)
https://www.experimentation-fej.injep.fr/IMG/pdf/methodes_evaluation_experimentation_guide.pdf
- Banque Mondiale, Paul J. Gertler, Sebastian Martinez, Patrick Premand, Laura B. Rawlings, Christel M. J. Vermeersch, L'évaluation d'impact en pratique, (2011)
https://www.eval.fr/wp-content/uploads/2018/12/e%CC%81valuation-dimpact-eval_fr_.pdf

¹³¹ Guillaume Blache et Danielle Greco, « L'accompagnement intensif des jeunes demandeurs d'emploi (AJJ) », 2017, Statistiques, études et évaluations, no28, Pôle Emploi, Direction des statistiques, des études et de l'évaluation.

Les méthodes constatant une corrélation mais pas une causalité

Comparaison avant/après, suivi de cohorte

Dans certains cas, les données ne seront pas disponibles ou les contraintes opérationnelles trop importantes pour mettre en place des méthodes expérimentales ou quasi expérimentales. On pourra alors favoriser des méthodes démontrant des évolutions, mais ne pouvant pas confirmer le lien de causalité entre ces évolutions et l'action. Ainsi, un suivi de cohorte permet d'interroger un même groupe de personnes au cours du temps, alors qu'une comparaison avant/ après ne sonde les personnes qu'avant et après l'intervention. Avec ces méthodes, aucun groupe témoin n'est constitué.



Avantages

- Mesure l'évolution de la situation des personnes.
- La mise en œuvre d'une comparaison avant/ après peut être plus simple à mettre en œuvre que le suivi de cohorte, car il y a moins de risque de non-réponse (réduction de l'échantillon au cours du temps, personnes ne répondant plus).



Limites

- Impossible d'établir une causalité, car impossible d'affirmer ce qui se serait passé si l'intervention n'avait pas eu lieu.
- Lorsque le suivi de cohorte est fait sur un échantillon important et sur plusieurs années, plusieurs difficultés se présentent : coût important, difficulté à joindre les personnes une deuxième fois (réduction de l'échantillon).
- Biais dans les réponses des bénéficiaires d'une action, par exemple s'ils sont favorables à l'action, ou bien s'ils ont peur de dire la vérité.

L'ÉVALUATION DU MOIS SANS TABAC

En octobre 2016, Santé publique France a lancé la première opération Mois sans tabac, qui propose aux fumeurs le défi d'arrêter de fumer pendant 30 jours au mois de novembre. Après cette période de 30 jours, les symptômes de sevrage tabagique sont considérablement réduits, multipliant par cinq les chances de succès définitifs.

L'intervention combine un dispositif de communication multicanal (télévision, radio, affichage, internet, réseaux sociaux), la mise à disposition de services d'aide à l'arrêt du tabac gratuits (ligne téléphonique 3989, site [tabac.info.service.fr](http://tabac.info/service.fr), application d'e coaching pour téléphone mobile, kit d'aide à l'arrêt du tabac) et des actions locales de sensibilisation ou de prise en charge du sevrage tabagique sous l'égide des agences régionales de santé, sur les lieux de travail ou dans des établissements de santé par exemple.

L'évaluation de ce dispositif¹⁴ a reposé sur les données du Baromètre de Santé publique France 2017, enquête aléatoire menée par téléphone auprès de 25 319 individus, dont 6 341 fumeurs quotidiens au lancement de Mois sans tabac 2016. Les répondants au Baromètre de Santé publique France 2017 ayant fait une tentative d'arrêt du tabac au dernier trimestre 2016, qu'ils soient fumeurs ou ex-fumeurs en 2017, ont fait l'objet d'un rappel 1 an plus tard, pour étudier leur comportement tabagique à plus long terme.

Les résultats montrent que le fait d'avoir entendu parler de Mois sans tabac est associé à la réalisation d'une tentative d'arrêt d'au moins 24 heures au dernier trimestre 2016, d'une tentative d'arrêt d'au moins 30 mois, et au fait d'être abstinents au moment de l'appel en 2017.

Source

- Guignard R, Andler R, Richard JB, Pasquereau A, Quatremère G, Nguyen-Thanh V. Efficacité de Mois sans tabac 2016 et suivi à 1 an des individus ayant fait une tentative d'arrêt, à partir du Baromètre de Santé publique France 2017. Saint-Maurice : Santé publique France ; octobre 2019. Synthèse 19 p.

¹⁴ | <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/tabac/documents/enquetes-etudes/efficacite-de-mois-sans-tabac-2016-et-suivi-a-1-an-des-individus-ayant-fait-une-tentative-d-arret-a-partir-du-barometre-de-sante-publique-france>

Partie 4

Comment favoriser son utilisation dans l'action publique ?

Objectifs de la partie : Identifier les freins et les pistes d'actions pour intégrer la preuve dans les processus de décision de l'action publique.

Les points clés

- Une meilleure utilisation de la preuve dépend de la mobilisation des acteurs de la recherche et des agents publics, et d'une plus grande collaboration entre ces deux mondes.
- Afin de rendre les enseignements des évaluations mobilisables pour l'action publique, les acteurs de la recherche doivent s'assurer que les résultats soient diffusés et accessibles, répondent aux besoins des acteurs et permettent de reproduire l'action et ses résultats positifs.
- Rechercher les connaissances fiables existantes, conduire des évaluations ou écrire un cahier des charges pour externaliser celles-ci... prouver les effets d'une action nécessite également de disposer au sein de la structure de ressources humaines compétentes sur le sujet.
- Au sein des organismes publics, des actions peuvent être mises en œuvre pour inciter et sensibiliser les acteurs à utiliser la preuve et pour développer les compétences d'évaluation en interne.

Nous avons vu dans les sections précédentes comment identifier des dispositifs efficaces grâce à des études existantes, comment choisir une méthode permettant de produire une connaissance fiable et rigoureuse sur une action, et réaliser une évaluation.

Les politiques publiques éclairées par la preuve font le lien entre le monde de la recherche (qui produit des évaluations rigoureuses) et les agents publics (utilisateurs potentiels des résultats de ces évaluations). Pour favoriser l'utilisation de la preuve dans l'action publique, deux dimensions doivent donc être réunies :

 Une connaissance fiable utilisable	 Une connaissance fiable utilisée
Les enseignements de la recherche sont mobilisables par les agents publics.	Les agents publics se saisissent de la preuve.

Éclairer l'action publique par la preuve dépend donc du renforcement du lien entre ces deux mondes.

Une connaissance fiable utilisable

Des dynamiques s'organisent dans le monde de la recherche afin de favoriser l'appropriation et l'utilisation des connaissances fiables par l'action publique, afin que les résultats soient diffusés et accessibles, répondent aux besoins des acteurs publics et permettent de reproduire l'action et ses résultats positifs.

- Les résultats sont diffusés et accessibles

L'Institut des politiques publiques publie par exemple des Notes ayant pour but de présenter les résultats de la recherche dans un format court et évitant « le jargon spécialiste sans sacrifier à l'exigence de rigueur scientifique »¹⁵. De la même manière, le LIEPP publie régulièrement des Policy briefs présentant des résultats d'évaluation¹⁶. Un service peut aussi être dédié à la valorisation de la recherche, comme au *Poverty Action Lab (J-Pal)* où une équipe est chargée de diffuser les résultats probants pouvant éclairer les politiques sociales européennes. Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse effectue également un travail de synthèse des résultats des expérimentations à l'issue de chaque appel à projet¹⁷.

- Les résultats répondent aux besoins des acteurs publics

Les questions de la recherche ne sont pas toujours en adéquation avec les questions opérationnelles émergeant du terrain. Les Lieux d'éducation associés (cf. Partie 2) promeuvent une approche partant des besoins des acteurs : un questionnement des acteurs de l'éducation va pouvoir être transformé en question

¹⁵ <https://www.ipp.eu/publications/notes-ipp/>

¹⁶ <https://www.sciencespo.fr/liepp/fr/publications-liepp#Policy%20Brief>

¹⁷ <https://www.expérimentation-fej.injep.fr/72-les-resultats-des-experimentations.html>

de recherche grâce à une collaboration forte. Les laboratoires de recherche peuvent aussi se positionner sur des sujets de société, comme le J-Pal qui mène actuellement des recherches sur des projets en lien avec l'inclusion des migrants¹⁸.

DES PRATIQUES DES USAGERS À DES SOLUTIONS INNOVANTES ET EFFICACES

Au sein de la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP), l'équipe des sciences comportementales s'attache à identifier des pistes de solutions nouvelles et plus incitatives pour les organismes publics, puis teste leur efficacité. Cette démarche part des pratiques réelles des usagers et des agents pour ensuite construire des solutions adaptées. Ces solutions sont ensuite testées et évaluées scientifiquement. À terme, cette approche permet de déployer des solutions fondées sur les preuves.

La DITP a lancé en 2018 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des administrations centrales et opérateurs sociaux visant à mobiliser les enseignements et méthodes des sciences comportementales afin d'améliorer l'efficacité des politiques publiques. La Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) a été lauréate de cet AMI, et la DITP a sollicité l'appui et l'expertise de l'Agence d'Innovation Comportementale (AIC) pour étudier la réduction de la pollution liée au chauffage au bois et aux particules en Île-de-France.

Cette expérimentation a montré « que l'installation de capteurs de pollution intérieure dans des foyers franciliens a rendu lisible les effets néfastes du chauffage au bois sur leur environnement direct et leur santé. La mise à disposition de ces données personnalisées auprès de chaque foyer concerné a facilité les changements de comportement pour des pratiques de chauffage plus éco-responsables. »

Référence : https://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/rapport_de_diagnostic_chauffage_au_bois_driee_ditp.pdf

■ Les résultats permettent de reproduire l'action et ses résultats positifs

Un enjeu essentiel est de savoir si les enseignements d'une évaluation sont généralisables à d'autres contextes et si les effets d'une intervention se conservent lorsque l'action est développée à une plus grande échelle. Des débats ont lieu dans le monde de la recherche et le J-Pal mène par exemple une réflexion sur le développement d'un cadre conceptuel pour favoriser la généralisation des résultats.

COMMENT VÉRIFIER QU'UN DISPOSITIF EFFICACE POURRAIT FONCTIONNER DANS UN AUTRE CONTEXTE ? LA QUESTION DE LA VALIDITÉ EXTERNE D'UNE ÉVALUATION D'IMPACT

« Une fois que les effets d'une intervention sur les bénéficiaires sont démontrés dans le cadre d'une évaluation d'impact, d'autres questions se posent pour décider de sa capacité à être essaimée voire généralisée :

- *l'intervention évaluée est-elle transposable à d'autres contextes, d'autres groupes de personnes, d'autres circonstances ? Par exemple, une crise économique est-elle survenue alors que la situation économique était stable lors de l'expérimentation (validité externe) ?*

¹⁸ Organisée par J-PAL Europe à la Paris School of Economics, l'Initiative européenne pour l'inclusion sociale (ESII) vise à évaluer les programmes et les politiques qui peuvent contribuer à favoriser l'inclusion sociale des migrants et des réfugiés en Europe.

- le passage à l'échelle¹⁹ peut-il perturber la situation globale et avoir des effets indirects, non mesurés dans l'expérimentation ? Par exemple, ce passage à l'échelle aura-t-il des effets non-anticipés sur la situation globale, tels qu'une montée des prix de biens de consommation lorsqu'une aide financière est généralisée ? Généraliser le programme sur un temps long changera-t-il le comportement des bénéficiaires ?
- comment garantir le respect des modalités de l'intervention évaluée (ou « fidélité ») ? »

Source : Ansa, Mars 2017, What Works Centres britanniques : quels enseignements pour des politiques fondées sur la preuve en France ?

https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2018-03/Ansa_RapportWWC_2017_VF.pdf

Afin de répondre à ces défis, des outils et des ressources peuvent être développés pour que les acteurs mettant en place une action qui a fait ses preuves garantissent son efficacité. Tout d'abord, un système de suivi de l'action (suivi d'indicateurs) doit être mis en place pour pouvoir s'assurer de la bonne mise en œuvre de l'action. D'autres outils plus spécifiques ont été développés pour s'assurer de la « fidélité » au modèle initial.

L'ÉCHELLE DE FIDÉLITÉ DU LOGEMENT D'ABORD

La mesure de la « fidélité au modèle » s'attache à évaluer dans quelle mesure un dispositif reproduit les caractéristiques du modèle dans lequel il s'inscrit. Les expérimentations tendent à montrer qu'un haut niveau de fidélité au modèle améliore les résultats d'un programme.

Un des défis posés par l'essaimage international du programme Logement d'abord est sa capacité à s'adapter à différents publics, contextes et politiques publiques sans compromettre son efficacité. La question de la « fidélité au modèle » se pose donc avec acuité et plusieurs programmes en Europe ont ainsi mis en place une évaluation de leur fidélité aux 9 principes du logement d'abord à partir d'échelles développées par des chercheurs.

La mesure de la fidélité au modèle Logement d'abord a plusieurs finalités :

- S'assurer que les principes constitutifs du Logement d'abord ont été respectés afin de garantir son efficacité.
- Comparer les différentes expérimentations Logement d'abord à l'échelle internationale.
- Comprendre les facteurs (freins/leviers) expliquant une plus faible ou plus grande fidélité.

UN OUTIL DE TRANSFÉRABILITÉ DES INTERVENTIONS DANS LE CHAMP DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ

Un outil a été construit par la chercheuse Linda Cambon dans le champ de la promotion de la santé afin de favoriser la transférabilité des résultats des interventions ayant démontré leur impact positif dans un contexte donné à d'autres contextes.

Pour répondre à cet enjeu, un outil a été développé : ASTAIRE (AnalySe de la Transférabilité et Accompagnement à l'adaptation des InteRventions en promotion de la santé)²⁰ ayant pour objectif d'analyser la transférabilité d'interventions de promotion de la santé, d'accompagner au transfert de ces interventions, et de faciliter un report de données utiles à cette analyse par les chercheurs ou producteurs d'interventions.

¹⁹ Définition : développer une intervention à plus grande échelle et s'assurer de sa capacité à monter en charge.

²⁰ https://www.normandie.ars.sante.fr/system/files/2019-07/ASTAIRE_V_derni%C3%83re.pdf

Les difficultés à trouver et à produire des connaissances fiables

Afin que des connaissances fiables s'intègrent au processus de décision, celles-ci doivent pouvoir être repérées, comprises et appliquées par les acteurs publics. Comme évoqué tout au long de ce guide, plusieurs difficultés se posent.



A l'échelle de l'agent public

- L'accès aux ressources : ressources en ressources en langues étrangères, données payantes, manque de temps.
- Manque de compétences et de connaissances pour comprendre, acquérir et appliquer la preuve.
- Scepticisme vis-à-vis de l'évaluation.



Au niveau de l'organisme public

- Manque de sensibilisation à la culture de la preuve.
- Manque de moyens et de compétences.
- Contraintes financières.
- Agenda politique : la temporalité de la recherche et des évaluations ne coïncide pas toujours avec les priorités politiques.
- Incertitude politique : les changements de priorités politiques au sein d'une administration et les changements de postes peuvent impacter le développement d'une culture de la recherche.

L'un des arguments fréquents contre l'utilisation de méthodes permettant d'établir un lien de causalité entre l'action et les résultats observés est leur coût trop élevé. Toutefois, l'investissement s'avère utile s'il permet de démontrer l'effet d'une action et de justifier la pertinence des dépenses publiques. A l'inverse, si ces méthodes démontrent les effets inexistants ou même négatifs d'un programme, son coût aura permis d'éviter de continuer à financer un dispositif inefficace sur le long terme.

Identifier des solutions

Pour développer l'utilisation de la preuve dans la décision publique, il est possible d'agir sur deux leviers dans les organismes publics :

- l'incitation à utiliser des connaissances fiables en sensibilisant et en encourageant les acteurs publics à s'en saisir
- le développement des capacités et des compétences en interne

L'enjeu est de parvenir à financer des actions qui fonctionnent et d'essaimer des innovations qui ne sont pas seulement « pertinentes » ou « prometteuses » mais qui ont démontré leur « efficacité ».



INCITER À MOBILISER DES CONNAISSANCES FIABLES

Pistes d'actions

- **Définir une feuille de route et une stratégie pour développer la culture de l'évaluation** : définition partagée de l'évaluation au sein de l'organisation, objectifs et moyens mis en œuvre.

- **Sensibiliser les acteurs aux enjeux de la mobilisation de la preuve par des méthodes de communication** : relayer l'information sur l'offre existante (séminaires, webinaires etc.), création d'une newsletter, organiser des conférences.

Relayer les séminaires organisés par France Stratégie portant sur les méthodes d'évaluations d'impact et les bonnes pratiques à l'œuvre à l'étranger.

Participer aux Journées Françaises de l'évaluation et aux séminaires organisés par la Société Française de l'Evaluation (SFE).

- **Développer des partenariats avec la recherche et des universités.**

L'ARS de Nouvelle-Aquitaine a développé des partenariats de recherche avec L'Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (ISPED) de l'Université de Bordeaux via la Plateforme Cassiopée.

- **Créer des incitations financières ou symboliques à commanditer ou utiliser ces connaissances** : appel à manifestation d'intérêt, financements ...

Appel à projet lancé en 2018 par la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) pour accompagner les administrations à identifier des pistes de solutions nouvelles et plus incitatives, avant de les tester in situ.

- **Diffuser les résultats de la recherche** : diffusion sur des supports visuels, synthèse de la recherche, organisation de conférence de consensus.

Le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) et l'Institut français de l'Éducation (Ifé/ENS de Lyon) proposent des conférences de consensus scientifique visant à faire dialoguer les scientifiques, les acteurs de l'Éducation (enseignants, personnels d'encadrement, décideurs politiques locaux et nationaux, ...) et le grand public, autour de thématiques qui font débat dans le monde scolaire.

- **Mener une analyse économique** (coûts-bénéfices, coûts-évités) pour démontrer la rentabilité du programme.

Le rapport intermédiaire de l'évaluation du programme "Un chez-soi d'abord"²¹ démontre que des économies globales sont générées grâce à un plus faible recours à l'ensemble des services, et que le coût annuel du programme (14 000€) est totalement compensé par les coûts évités.

²¹ Le dispositif « Un chez soi d'abord » permet aux personnes sans abri les plus fragiles, celles qui souffrent de troubles psychiques et cumulent les plus grandes difficultés, d'accéder directement à un logement ordinaire et d'être ainsi accompagnées vers la réinsertion. Une étude randomisée a été menée par l'unité de recherche du Professeur Auquier de l'Université Aix-Marseille, et a mesuré les effets du programme sur la santé, le bien-être et l'insertion sociale des 353 personnes intégrées, ainsi que les coûts induits, par comparaison avec un groupe « témoin » de 352 personnes, en particulier les hospitalisations.

Rapport intermédiaire de la recherche : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/11/rapport_interm_recherche_quantifi_mai_2016_ucbdb.pdf



RENFORCER LES COMPÉTENCES EN INTERNE

Même si le choix est fait d'externaliser la conduite d'évaluations, disposer de compétences sur ce sujet en interne est l'un des facteurs déterminants pour favoriser l'utilisation de la preuve dans l'action publique.

Compiler et s'assurer de la qualité des évaluations existantes demandent des compétences techniques, de même que la rédaction de cahiers des charges permettant de commander des évaluations pour produire d'éventuelles nouvelles preuves.

Pistes d'actions

- **Identifier ou recruter une personne en interne** chargée de développer la culture de l'évaluation, de repérer, mobiliser et comprendre les données probantes.

Création d'un poste dédié au sein de l'ARS Nouvelle-Aquitaine : poste transversal dont une partie est dédiée à l'identification et la mobilisation de la preuve.

Mobilisation du dispositif CIFRE (Conventions industrielles de formation par la recherche) permettant l'accueil de doctorants. La structure accueillante bénéficie d'une subvention annuelle de l'Association nationale recherche technologie.

- **Développer et proposer des guides et outils pédagogiques.**

Diffusion de guides existants (France Stratégie, FEJ), ou création d'un guide en interne partant des besoins des agents.

- **Proposer des formations sur l'évaluation des politiques publiques.**

Sensibilisation aux politiques publiques éclairées par la preuve peut être intégrée dès la formations initiale (ENA, Inet), ou continue (ex. CNFPT), ou formations ad hoc.

- **Créer des communautés de pratiques**, par exemple des groupes d'essai-
image de dispositifs efficaces.

Des initiatives qui visent à favoriser l'essaimage de pratiques inspirantes auprès des professionnels par des guides ou des bibliothèques, tels que la banque d'expérience de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (Unccas).
<https://www.unccas.org/-banque-d-experiences->

Le Housing First Europe (<https://housingfirsteurope.eu/>) est un réseau européen créé par la Y-Foundation (Finlande) et la FEANTSA (Fédération européenne des organisations nationales travaillant avec les sans-abri) afin de développer et promouvoir la mise en œuvre du Logement d'abord. Le réseau propose des formations, diffuse des ressources en ligne (guide, évaluations etc.)

Bibliographie

- Arwidson P, Kreft-Jais C. Introduction. The necessary contribution of science to prevention. *Glob Health Promot.* 2013;20(2 Suppl):5-7, 63-5, 110-2.
- Arwidson P. En prévention, les bonnes intentions ne suffisent pas. *Sante Publique.* 2013;25 Suppl 1:7-8.
- Balas, E. A.; Boren, S. A. *Managing Clinical Knowledge for Health Care Improvement*; 2000.
- Banerjee, Abhijit, Rukmini Banerji, James Berry, Esther Duflo, Harini Kannan, Shobhini Mukerji, Marc Shotland, et Michael Walton. « From Proof of Concept to Scalable Policies: Challenges and Solutions, with an Application ». *Journal of Economic Perspectives* 31, n° 4 (1 novembre 2017): 73102. <https://doi.org/10.1257/jep.31.4.73>.
- Bates, M. A. & Glennster, R. (2017). The generalizability puzzle. *Stanford Social*
- Innovation Review – Summer 2017
- Muralidharan, Karthik, et Paul Niehaus. « Experimentation at Scale ». Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research, octobre 2017. <https://doi.org/10.3386/w23957>.
- Behaghel L. Lire l'économétrie. https://editionsladecouverte.fr/catalogue/index-Lire_l_economtrie-9782707173119.html
- The Behavioural Insights Team, Applying behavioural insights to reduce fraud, error and debt, 2012.
- The Behavioural Insights Team, Update Report 2016-17, 2017
- Bérard, J. ; Valdenaire, M. , L'expérimentation pour renouveler les politiques publiques ? La vie des idées, 2013.
- Breckon, J.; Nesta (Organisation); Evidence, A. for U.; Roberts, I.; Economic; Council (UK), S. R.; Fund (UK), B. L. *Using Research Evidence: A Practice Guide*; Nesta/Alliance for Useful Evidence, 2016.
- Breckon, J.; Dodson, J. *Using Evidence: What Works? A Discussion Paper*; 2016.
- Breckon, J.; Mulgan, G. *Better Public Services through Experimental Government.* 44.
- Bureau international du Travail. *Mesurer l'emploi Décent Des Jeunes Un Guide Sur Le Suivi, l'évaluation et Les Leçons Des Programmes Du Marché Du Travail. Note7 Élaboration de Politiques Fondées Sur Les Preuves*; Bureau international du Travail: Genève, 2019.

- Cambon, L. Le nudge en prévention... troisième voie ou sortie de route ? *Santé Publique* 2016, 28 (1), 43–48. <https://doi.org/10.3917/spub.161.0043>.
- Cambon, L.; Alla, F. Recherche interventionnelle en santé publique, transfert de connaissances et collaboration entre acteurs, décideurs et chercheurs. *Questions de santé publique* No. 27, 4.
- Carter, S.; Dhaliwal, I.; Katticaran, J.; Macías, C.; Walsh, C. *Creating a Culture of Evidence Use: Lessons from the J-PAL's Government Partnerships in Latin America*; J-PAL, 2018.
- Desplatz, R.; Ferracci, M. *Comment Évaluer l'impact Des Politiques Publiques ? Un Guide à l'usage Des Décideurs et Praticiens*; France Stratégie, 2016.
- Devaux-Spatarakis, A. La méthode expérimentale par assignation aléatoire: un instrument de reconstitution de l'interaction entre sciences sociales et action publique en France? 364.
- Devaux-Spatarakis, A. "L'expérimentation « telle Qu'elle Se Fait » : Leçons de Trois Expérimentations Par Assignation Aléatoire." *Formation Emploi* (126):17–38, 2014
- Devaux-Spatarakis, A. ; Gregot, A. "Les Défis de l'emploi de l'étude de Cas En Évaluation." *Politiques Sociales et Familiales* (110), 2012.
- Donaldson, S.; Christie, C.; Mark, M. What Counts as Credible Evidence in Applied Research and Evaluation Practice? ; SAGE Publications, Inc.: 2455 Teller Road, Thousand Oaks California 91320 United States of America, 2009. <https://doi.org/10.4135/9781412995634>.
- Dufo, E.; Glennerster, R.; Kremer, M. Using Randomization in Development Economics Research: A Toolkit. 88.
- Fournier, M. *La Mobilisation Des Connaissances : Synthèse Des Réflexions Sur Les Pratiques à l'AETMIS*; Aetmis: Montréal, 2011.
- Glennerster, R.; Takavarasha K. *Running Randomized Evaluations: A Practical Guide*; Princeton University Press, 2013.
- Gomel, B. ; Serverin, É. L'expérimentation sociale aléatoire en France en trois questions. *Travail et emploi* 2013, 135 (3), 57–71. <https://doi.org/10.4000/travailemploi.6081>.
- Gough, D.; Sandy Oliver; Thomas, J. *Learning from Research : Systematic Review Reviews for Informing Policy Decisions*. 38.

- Halpern, D., *Inside the Nudge Unit*, WH Allen, 2015
- Haynes L., Service O., Goldacre B. et Torgerson D. (2012), *Test, Learn, Adapt: Developing Public Policy with Randomised Controlled Trials*
- Langer, L.; Tripney, J.; Gough, D.; University of London; Social Science Research Unit; Evidence for Policy and Practice Information and Co-ordinating Centre. *The Science of Using Science: Researching the Use of Research Evidence in Decision-Making*; 2016.
- Laurent, C.; Baudry, J.; Berriet-Sollicec, M.; Kirsch, M.; Perraud, D.; Tinel, B.; Trouvé, A.; Allsopp, N.; Bonnafous, P.; Burel, F.; et al. Pourquoi s'intéresser à la notion d' « evidence-based policy » ? *Revue Tiers Monde* 2009, 200 (4), 853. <https://doi.org/10.3917/rtm.200.0853>.
- Lenihan A. (2013), *Lessons from abroad: International approaches to promoting evidence-based social policy*, Alliance for Useful Evidence, juillet.
- Mulgan, G.; Puttick, R. *The Case for New Institutions*. 12.
- Munafò, M. R.; Davey Smith, G. Robust Research Needs Many Lines of Evidence. *Nature* 2018, 553 (7689), 399–401. <https://doi.org/10.1038/d41586-018-01023-3>.
- Munerol, L.; Cambon, L.; Alla, F. Le courtage en connaissances, définition et mise en œuvre ? : une revue de la littérature. *Santé Publique* 2013, 25 (5), 587. <https://doi.org/10.3917/spub.135.0587>.
- Nesta. *Using Evidence to Improve Social Policy and Practice. Perspectives on How Research and Evidence Can Influence Decision Making*; Nesta, 2011.
- Nutley, S.; Powell, A.; Davies, H. What Counts as Good Evidence? 40.
- OECD. *Better Governance through Evidence-Informed Policy Making Options for a Work Agenda International Network*; OECD Conference Centre Better, 2017.
- Puttick, R. Why We Need to Create a 'NICE for Social Policy.' 16.
- Patton, M. Q. *Qualitative Research and Evaluation Methods : Integrating Theory and Practice*. London: Sage, 2004.
- Ridde, V. ; Dagenais C. *Approches et Pratiques En Évaluation de Programme*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 2009.
- Results for America, *Invest in what works federal standard of excellence*, 2018. <https://results4america.org/tools/2020-invest-works-federal-standard-excellence/>

- Shepherd, J. The Production and Management of Evidence for Public Service Reform. *Evidence & Policy: A Journal of Research, Debate and Practice* 2007, 3 (2), 231–251.
- Trannoy, A.; Lacouette- Fougère, C.; Baïz, A.; Debu, S.; Desplatz, R.; Bono, P.-H. *Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger - Analyse comparée des pratiques dans six pays ?*; France Stratégie, 2019; p 8.

Autres ressources :

Jpal :

- Introduction aux méthodes d'évaluation d'impact randomisée : <https://www.povertyactionlab.org/resource/introduction-randomized-evaluations>

FEJ :

- INJEP/FEJ, Rapport d'activité du FEJ 2015-2017. https://www.experimentation-fej.injep.fr/IMG/pdf/rapport_fej_2015-17.pdf
- INJEP/FEJ, Guide méthodologique relatif aux évaluations du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) https://www.experimentation-fej.injep.fr/IMG/pdf/methodes_evaluation_experimentation_guide.pdf

Campbell Collaboration :

- Qu'est-ce qu'une revue systématique de littérature ? <https://www.campbellcollaboration.org/explore/what-is-a-systematic-review.html>

Annexe méthodologique

Tableau récapitulatif des méthodes d'évaluation d'impact produit par le Poverty Action Lab²² – traduit de l'anglais par l'Agence nouvelle des solidarités actives.

Méthode	Description	De qui est constitué le groupe de comparaison ?	La méthode est valide seulement si...
Avant-Après	Mesure comment la situation des participants au programme évolue au cours du temps.	Les participants du programme eux-mêmes – avant participation au programme.	Le programme est le seul facteur susceptible de provoquer des changements chez les participants. Si le programme n'existait pas la situation des participants serait la même avant et après la période d'étude.
Différence simple	Mesure la différence entre les participants et les non-participants au programme après sa mise en œuvre.	Personnes n'ayant pas participé au programme (quelle qu'en soit la raison) mais dont les données ont été collectées après le programme.	Participants et non-participants avaient autant de chance d'entrer dans le programme avant qu'il ne débute. Les non-participants sont identiques aux participants, à l'exception qu'ils n'ont pas bénéficié du programme.
MÉTHODES QUASI EXPÉRIMENTALES Doubles différences	Mesure l'évolution des résultats des participants avant et après la mise en œuvre du programme. La différence est ensuite faite entre l'évolution des résultats avant/après des participants et l'évolution des résultats avant/après des non-participants.	Personnes n'ayant pas participé au programme (quelle qu'en soit la raison) mais dont les données ont été collectées à la fois avant et après le programme.	Si le programme n'avait pas existé, la trajectoire des participants et des non-participants aurait été la même durant la période d'étude. Toute différence de caractéristiques entre les participants et les non-participants n'a pas plus ou moins d'effet sur les résultats au cours du temps.

²² | <https://www.povertyactionlab.org/sites/default/files/research-resources/2016.08.31-Impact-Evaluation-Methods.pdf>

Méthode		Description	De qui est constitué le groupe de comparaison ?	La méthode est valide seulement si...
MÉTHODES QUASI EXPÉRIMENTALES	Régression linéaire multiple	Compare les participants aux non-participants et estime l'effet du programme en contrôlant les caractéristiques observées (revenu, âge, sexe) qui pourraient expliquer la différence de résultats entre les participants et les non-participants.	Personnes n'ayant pas participé au programme (quelle qu'en soit la raison) mais dont les données ont été collectées à la fois avant et après le programme.	Les caractéristiques qui n'étaient pas incluses dans l'étude (parce qu'elles n'étaient pas observables/ qu'elles n'ont pas été mesurées) n'affectent pas le résultat ou bien ne diffèrent pas entre participants et non-participants.
	Appariement statistique	Des personnes ayant bénéficié du programme sont comparées à des personnes similaires n'en ayant pas bénéficié.	Appariement exact : Pour chaque participant, au moins un non-participant qui a plusieurs caractéristiques connues similaires. Appariement par score de propension (<i>Propensity score matching</i>) : Pour chaque participant, un non participant avec la même probabilité de participer au programme. Cette probabilité est prédite à partir des caractéristiques connues comme l'âge, le genre et la profession.	Les caractéristiques qui n'étaient pas incluses dans l'étude (parce qu'elles n'étaient pas observables/ qu'elles n'ont pas été mesurées) n'affectent pas le résultat ou bien ne diffèrent pas entre participants et non-participants.
	Régression par discontinuité	Les personnes sont classées ou se voient attribuer un score selon des critères mesurables (par exemple une moyenne dans une matière scolaire). Un seuil détermine si la personne est éligible ou non au programme. Les participants situés juste au-dessus du seuil sont comparés aux non-participants situés eux juste en-dessous.	Les individus proches du seuil, mais du côté du seuil où les personnes ne bénéficient pas du programme.	Après avoir contrôlé les critères d'éligibilité (et autres caractéristiques observables), les individus juste au-dessus et juste en-dessous du seuil sont statistiquement identiques. Les critères qui déterminent le seuil doivent être strictement respectés. La valeur du seuil ne doit pas être modifiée pour permettre à certaines personnes d'être admises dans le programme.

Méthode		Description	De qui est constitué le groupe de comparaison ?	La méthode est valide seulement si...
MÉTHODES QUASI EXPÉRIMENTALES	Variables instrumentales	La participation au programme peut être prédite par une variable quasi aléatoire. Cette variable « instrumentale » affecte seulement le résultat dans sa façon de prédire si un individu participe ou non au programme (et la participation affecte le résultat). Currie and Yelowitz ²³ (1999) utilisent le fait d'avoir des enfants de genre opposé comme un instrument pour les programmes de logements sociaux ; les familles avec deux enfants de genre opposé avaient droit à des logements sociaux plus grands, ce qui les rendait plus susceptibles de participer au programme. Le genre des enfants est à la base aléatoire, et cette variable aléatoire prédit la participation aux programmes de logements sociaux.	Les individus qui, en raison de cette variable « instrumentale », ont la probabilité de ne pas participer et n'ont pas participé.	La variable instrumentale prédit le résultat. Si cette variable n'avait pas la capacité de prédire la participation, elle n'aurait alors aucun effet sur le résultat.

²³ Currie, Janet, and Aaron Yelowitz. "Are public housing projects good for kids?." *Journal of public economics* 75, no. 1 (2000): 99-124

Méthode		Description	De qui est constitué le groupe de comparaison ?	La méthode est valide seulement si...
MÉTHODES EXPÉRIMENTALES	Evaluation randomisée	L'assignation aléatoire (par exemple tirage au sort ou générateur de nombres aléatoires) détermine qui participe au programme de façon à ce que ceux qui bénéficient du programme aient, en moyenne, des caractéristiques observables et inobservables identiques. Puisque les participants et non-participants sont comparables, à part le fait qu'un seul groupe bénéficie du programme, toutes les différences dans le résultat viennent de l'effet causal du programme.	Les personnes qui sont assignées aléatoirement au groupe qui ne participe pas au programme. Ce groupe est souvent nommé le groupe « témoin ».	La randomisation « a fonctionné » et les deux groupes sont statistiquement identiques (sur les variables observables et inobservables). Les effets du programme n'affectent pas le groupe de contrôle. Tout changement de comportement est causé par le programme et non par l'évaluation, ou par le fait que les participants ou non-participants soient observés. Si des données sur les résultats manquent, des données pour le même type d'individus manquent à la fois pour les participants et pour les non-participants.



Agence
nouvelle des
**solidarités
actives**

www.solidarites-actives.com

Agence nouvelle des solidarités actives
28, rue du Sentier 75002 Paris
Tél. : 01 43 48 65 24



Direction interministérielle
de la transformation publique

